

## Sommaire

- *Etat civil 2016*
- *Urbanisme 2016*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations diverses*
- *Vie des associations*
- *Anecdote*
- *Calendriers des manifestations 2017*



**JANVIER 2017**

### Le mot du Maire

---

Comme chaque année, je profite du bulletin municipal pour vous présenter tous mes vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé pour vous tous et que cette nouvelle année vous remplisse de joie et de bonheur.

- Les travaux de la cuisine de la salle de quartier et la création d'un WC public, n'ont toujours pas débuté, c'est long, ne désespérons pas.
- Je pensais que les ralentisseurs auraient été installés, l'administration fait durer le plaisir, il manque toujours une autorisation !
- Le dossier du PLU suit son instruction, il devrait être signé en milieu d'année.
- L'électricité de l'église a été mise aux normes et nous en avons profité pour changer le chauffage. Félicitations aux bénévoles pour l'installation des crèches qui ont été fort appréciées lors de la messe de Noël, célébré par Monseigneur Camiade, Evêque de Cahors.

Félicitations à toutes les associations de la commune qui œuvrent pour animer le village tout au long de l'année. Je les remercie toutes pour le travail effectué. Les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Un projet de commune nouvelle était à l'étude, les fiançailles ont débuté mais le mariage n'a pu avoir lieu, trop de discordance, il faut laisser murir les choses et ne pas les précipiter.

Le Grand Figeac continue de s'agrandir, nous sommes aujourd'hui 92 communes avec 42 000 habitants.

Je voudrais souhaiter la bienvenue dans notre commune à tous les nouveaux habitants particulièrement nombreux cette année 2016 et les féliciter d'avoir choisi Thémines.

Bravo à tous et merci à Stéphanie

## Etat civil 2016

---

---

### **PERMIS D'INHUMER :**

Félicie Lucienne Henriette CAZABONNE épouse CÉRÉ, décédée le 09 mars

Madeleine Henriette DELSAHUT épouse MARTORY, décédée le 06 avril

### **TRANSCRIPTION ACTE DE DECES :**

Richard Stevens CONDON, décédé le 23 janvier, rue des lavoirs

Ginette Marie ROQUES épouse BALAT , décédée le 11 mai, Les Vignes de Verdier

### **ACTE DE MARIAGE :**

Florian Gille MALPIECE et Ana Rita RIBEIRO VILAS BOAS mariés le 19 mars ,Pech La Jouette

Jules, Béranger LECLERC et Timm Maxime BORG mariés le 15 juillet, Lafanayre

Dominique René MARGUERITE et Silvia VOSER mariés le 30 juillet, Gruffiel

### **AVIS DE NAISSANCE :**

BOUTIN Marius né le 18 juillet à Cahors (Lot), parents domiciliés à Puylagarde

CROS Léonie, Jeanne née le 26 octobre à Brive La Gaillarde (Corrèze), parents domiciliés route neuve

## Urbanisme 2016

---

---

7 permis de construire ; 5 certificats d'urbanisme information ; 4 certificats d'urbanisme opérationnel ; 9 déclarations préalables ;

# Les finances communales

## DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2016

### FONCTIONNEMENT

#### *DEPENSES de fonctionnement*

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 000,00	2 792,95
60612	ELECTRICITE ET ENERGIE	8 000,00	6 892,14
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	121,06
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 859,46
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 800,00	850,06
6068	AUTRES FOURNITURES GESTION CINEMA:NOURRIT ANIM	200,00	0,00
611	PECH DE GOURBIERE ITE	13 000,00	8 713,80
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS (ESPACES VERTS,FLEURS)	1 000,00	144,41
615221	Bâtiments publics	12 182,52	2 140,42
615232	Réseaux	4 500,00	1 134,47
6156	MAINTENANCE (CONTRATS) PHOTOCOP/INFORMAT/DERAT	3 000,00	2 392,30
6161	Multirisques	4 500,00	4 003,26
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000,00	0,00
6225	INDEMNITES DIVERSES REGISSEURS:COMPTABLES	400,00	0,00
6226	HONORAIRES +AVOCAT	4 000,00	2 244,80
6227	FRAIS D'ACTES:CONTENT. (PROF.LIBERALES)	0,00	370,24
6231	ANNONCES ET INSERTIONS : ARTICLES DE PRESSE	2 000,00	148,00
6232	FETES ET CEREMONIES SAUF MEDAILLES	2 500,00	1 602,70
6251	DEPLACEMENTS PERSONNEL COMMUNAL	200,00	0,00
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 500,00	702,80
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICAT	2 000,00	1 244,78
6281	DIVERS (COTIS:MUNI:CENTRE SECOURS/PROGR INVEST	200,00	182,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE)	120,00	119,55
63512	TAXES FONCIERES	2 500,00	2 048,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30,00	15,98
6336	COTIS AU CNFPT /CENTR DE GESTION	300,00	164,07
6411	PERSONNEL TITULAIRE (SALAIRE/PRIMES/IN.)	18 000,00	17 586,21
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	1 200,00	255,03
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	4 000,00	2 811,07
6453	COT.AUX CAISSES RET. (CNRACL/IRCANTEC)	6 000,00	4 870,12
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	100,00	16,32
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	200,00	0,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL/ PHARMACIE	100,00	90,00
73921	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 867,00	4 867,00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 412,32	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	210 000,00	0,00
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	2 247,50	2 247,50
6531	INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	14 000,00	13 679,74
6532	FRAIS DE MISSION ELUS LOCAUX	200,00	0,00

6533	COTISATIONS RETRAITE	600,00	563,96
65548	Autres contributions	2 000,00	1 377,38
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS	16 500,00	13 432,06
6574	SUBVENTIONS LOI 1901.	4 000,00	4 130,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	5 000,00	3 260,84
6713	SECOURS ET DOTS	587,68	0,00

**TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT      363 447,02 €      109 074,48 €**

### ***RECETTES de fonctionnement***

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalizations
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	212 577,02	0,00
6419	REMB. SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	400,00	0,00
6459	REMB. SUR CHARGES (SEC.SOC. ET PREV.)	0,00	475,00
70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	0,00	74,25
70323	REDEV.POUR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC TELECOM	460,00	461,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	13 524,00
70878	REMBT AUTRES REDEVABLES EAU/ASSAIN/ORDU(LOCAT)	2 000,00	2 398,27
73111	taxes foncières et d'habitation	69 702,00	69 045,00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	6 000,00	8 966,38
7411	DGF-DOTATION FORFAIT.	30 000,00	27 419,00
74121	DOT. SOLIDARITE RURALE	6 000,00	8 333,00
74127	Dotation nationale de péréquation	500,00	0,00
742	DOT-AUX ELUS LOCAUX	2 500,00	2 895,00
74718	AUTRES PARTICIP-ELECTIONS REGION-CANTON-LEGIST	0,00	129,46
748314	dotation unique des compensations spécifiques à la TP	156,00	156,00
74834	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.F.	1 367,00	1 367,00
74835	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.H.	782,00	782,00
752	REVENUS DES LOCATIONS COMMUNALES (LOYERS)	18 000,00	20 783,74
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.(INT.PARTS SOCIALES.)	3,00	1,50
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	335,48

**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT      363 447,02 €      157 146.08 €**

## **INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES d'investissement**

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
202	Frais réalisat° documents urbanisme	9 300,00	9 300,00
10222	FCTVA	15 423,43	15 423,43
1641	EMPRUNTS EN EUROS (OFI)	15 000,00	13 122,81
165	REMBOURSEMENT CAUTIONS :LOCATAIRES (OFI)	1 200,00	283,00
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	25 000,00	19 314,00
2111	TERRAINS NUS (ONA/PROG) chap 21	0,00	1,00
2116	CIMETIERE	70 000,00	0,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUB. (OOSI/ONA/PROG)	75 000,00	15 893,52
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>253 721,67 €</b>	<b>73 337,76 €</b>

### **RECETTES d'investissement**

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	550,74	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM.(OOSS)	210 000,00	0,00
28041582	amortissement autres groupement	2 247,50	2 247,50
2031	Frais d'études	9 300,00	9 300,00
10222	FCTVA	15 000,00	15 411,40
45821	OPERATIONS SOUS MANDAT	15 423,43	15 423,43
1342	Amendes de police	0,00	7 657,92
165	CAUTIONS DE LOYERS (ONA/PROG)	1 200,00	284,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>253 721,67€</b>	<b>50 324,25 €</b>

<b><u>TOTAL PAR SECTION</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat/Solde</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>109 074,48 €</b>	<b>157 146.08 €</b>	<b>+ 48 071.60 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>73 337,76 €</b>	<b>50 324,25 €</b>	<b>- 23 013.51 €</b>

# Compte rendu des conseils municipaux

---

## **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**en exercice : 11**

**Présents : 8**

**Votants : 11 dont 3 procurations**

**Séance du JEUDI 11 février 2016**

*Le onze février 2016, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 04 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents : M. BIENAYME A. ; M. BRUNET J. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC.; Mme VELARD A.

Procurations : M. SERRES JC à M.BRUNET J. ; Mme BOUYGUES G. à M. LACARRIERE B. ; Mme BILLIANT S. à M. MAZEIRAT JM.

*Secrétaire : Marie Claire ROUGIE*

-----| **APPROBATION**

## **PROCÈS-VERBAL DU 18 décembre 2015**

M. BIENAYME tient à préciser au premier point de l'ordre du jour : chemin desservant la maison de M. et Mme BRUNET Jean Marc au Cossoul : la commune est l'acheteur pour 1 euro symbolique. Après cette précision, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du **18 décembre 2015**.

## **II - DELIBERATION ACCUEIL LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH) : PARTICIPER AUX CHARGES FINANCIERES**

L'ALSH de Leyme demande aux communes dont les enfants ont été accueillis en 2014 une participation financière, pour Thémines 984 € pour deux enfants. Les conseillers ne se prononcent pas pour l'instant.

Réunion du mercredi 24 février à 20h30 à Lacapelle Marival pour évoquer l'avenir de l'ASLH tant fonctionnel que financier avec la CAF et le Grand Figeac.

## **III - DELIBERATION DEPART DE MME DHERMAND AU 08 FEVRIER 2016**

Mme DHERMAND a quitté le logement au 08 février 2016. Le loyer pour février sera au prorata des jours passés soit 75.74 €.

Adhésion à la GRL Garantie des Risques Locatifs pour les prochains locataires.

Email à la GRL pour savoir s'ils ont une solution pour les collectivités qui ne gèrent pas directement les paiements : la date des encaissements n'est pas connue dans le délai des 20 jours. Date à respecter pour envoyer les relances.

Etat des restes dus des locataires

M. SAVARY : paiement du solde de ses loyers

#### IV- CONTRAT 2016 PECH DE GOURBIERE

Même tarification journalière que l'année dernière : 309 € HT sur une base de 18 jours

#### V – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DROIT DE PREEMPTION POUR LA MAISON AVEC GARAGE DE M. VAURS

Lecture de la lettre de M. et Mme CHARRAZAC : leur projet est de dynamiser le centre bourg en faisant une auberge ouverte aussi bien aux randonneurs qu'aux personnes désireuses de se restaurer en leur offrant un repas, un couchage ainsi qu'un petit déjeuner.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

#### VI - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 (TROIS DEMANDES SUBVENTIONS : HANDBALL, TRIAS, CHAT PITO)

Attribution des subventions aux associations :

<b>APE Aynac</b> (mat et prim), 50 € /enfant, Si voyage 30 € /enfant	350
<b>AIPE Gramat</b> (mat, prim et collèg), 50 € /enfant	450
<b>Collège Lacapelle Marival</b> 50 € /enfant	Pas d'élève
<b>Collège la garenne</b>	-
<b>Assoc des propriétaires et chasseurs Théminois</b>	150
<b>Culture et patrimoine</b>	500
<b>Le renouveau Théminois</b>	1 000
<b>Mutuelle coup dur</b>	300
<b>TRIAS</b>	500
<b>Union Foot Marivaloise</b>	100
<b>Vivre à Thémines</b>	-
<b>Club sport et détente</b>	100
<b>APEAI</b>	100
<b>Fondation patrimoine</b>	50
<b>Les Amis de L'ouysse</b>	100
<b>Le Chat Pito</b>	50
<b>TOTAL</b>	<b>3 750 €</b>

Subvention pour le foot : M. MAZEIRAT demande à ce que nous réaugmentions la subvention du foot, du fait qu'ils avaient répondu à notre requête : c'est à dire jouer des matchs sur le stade de Thémines, chose faite. Cette proposition n'est pas acceptée par la majorité des conseillers. Le montant de la subvention reste donc à 100 €.

Demandes de l'association Chat Pito : accepté, 50 € de subvention ; Handball de Saint Céré : refusée

## **VII - DEVIS AGRANDISSEMENT CIMETIERE**

Afin de demander des aides, il convient d'avoir un devis qui a été demandé à l'entreprise MARTY pour faire le mur et reprendre une partie de l'ancien mur abimé. Battisse agglos : 50 529.10 € HT En pierre : 61 286.90 € HT

Prix approximatif pour un columbarium de 3 634 € HT.

Faire un dossier pour demander des aides.

Devis restauration fontaine de Lafanayre : montant 2 366.95 € HT.

Devis accepté. Demander l'aide au Conseil General pour le petit patrimoine et au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

A faire : nettoyer le travers communal au-dessus de la Fontaine de LAFANAYRE

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

Compte rendu de la réunion « périmètre cœur de village »

Point sur Le PLU

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien de Lanzac à Le Bourg, il convient de prendre un arrêté qui sera joint à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme.

Fixer la réunion publique suivie de l'exposition. Tous les propriétaires seront invités comme la dernière fois, le vendredi 11 mars à 20 h30.

Contribution de la commune pour les apprentis à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot : 80 € par enfant soit 240 €. Camille GUICHOT, Emmanuel DHERMAND, Valentin FRANCOUAL

Urbanisme :

- Permis de construire ACCORDÉ : M. et Mme BRUNET Jean Marc, le Cossoul, réhabiliter une grange en habitation, partie de l'appentis démolie, construire un bâtiment de stockage agricole

- Déclaration Préalable ACCORDÉE : M et Mme CREMOUX, Le bout du Lieu

- Dépôt Déclaration Préalable : JAMES Roger, recréer un accès au jardin

- Dépôt Déclaration Préalable : LAWRENCE Ray, Laval, construction d'une piscine

Par arrêté préfectoral du 07 janvier 2016, La société CARRIERES DU BASSIN DE BRIVE est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées aux lieux dits « Cloucau » « Roucade » « Champ du ruisseau » et « Lac salvestre » sur la commune de Thémines.

Le dossier sur la réduction de la vitesse devant la halle est en cours.

Notification du jugement du Tribunal administratif de Toulouse en date du 03 février 2016 pour le permis d'aménager PA 318 12 F0014 : parc résidentiel de loisirs situé au lieu-dit Vignes de Verdier.

M. ou Mme CARAY Jacques/Commune de Thémines

La Juridiction estime que l'absence d'équipement collectif lié à la collecte des déchets concerne une partie identifiable du projet et peut être régularisée par un permis de construire modificatif, qui devrait être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date du jugement.

Bien que la Juridiction précise que "dans les circonstances de l'espèce, il y a lieu de fixer à deux mois le délai, courant à compter de la date de notification du présent jugement, dans lequel la société pétitionnaire pourra demander la régularisation de ce vice par un permis de construire modificatif", il est très clair, notamment au regard de l'article 2 du dispositif (cf. page 9), que cette régularisation est obligatoire dans le délai imparti par le Tribunal. A défaut, le permis de construire serait annulé dans son intégralité.

En tout état, cette régularisation pourrait être effectuée très rapidement dès lors qu'elle n'implique que la modification du plan de masse.

La Juridiction a par ailleurs condamné la Commune à verser à M. et Mme CARAY la somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative. Cette condamnation est certes sévère mais elle est logique dès lors que le Tribunal administratif a retenu l'un des moyens de la requête, quand bien même ce point est régularisable.

Le dernier lampadaire situé à la sortie du village direction Figeac ne fonctionne plus. Après un élagage de l'arbre situé tout proche, le lampadaire sera remis en service.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h50

## **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votants : 11 dont 2 procurations**

**Séance du vendredi 18 mars 2016**

*Le **vendredi dix-huit mars 2016**, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le **08 mars 2016**, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents. ; M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S. ; Mme BOUYGUES G. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme VELARD A.

Procurations : Mme ROUGIE MC. à M. LACARRIERE B. ; M. BIENAYME A à Mme BILLIANT S.

*Secrétaire : Mireille LAMOTHE*

---

Monsieur le Maire demande aux conseillers si on peut rajouter deux points à l'ordre du jour :  
délibération demande de subvention au titre des amendes de police  
et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Cette demande est acceptée par les conseillers

### **APPROBATION PROCES-VERBAL du 11 février 2016**

#### **I-SUBVENTIONS :**

##### **AAPPMA**

Compte rendu de différents entretiens avec des membres de l'AAPPMA.

Versement de la subvention de 50 euros à l'AAPPMA d'Assier.

##### **LE COLLEGE LA GARENNE (GRAMAT) DEMANDE UNE AIDE FINANCIERE POUR UN PROJET CITOYENNETE A HAUTEUR DE 30 €.**

Deux enfants de la commune sont en 4°, classe concernée par ce projet.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Mettre à jour le tableau des subventions.

#### **II- DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE LOGEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE AU 01 AVRIL 2016.**

Lecture de la demande de M. DEPRAETE Pierre -François

Demande acceptée. Une délibération sera prise.

Tel le 15/02/2016 à Gerance center. Ils travaillent avec des collectivités mais il faut impérativement respecter les délais. Nous ne pouvons pas suivre des délais aussi précis. Nous ne souscrivons pas à cette assurance de loyers impayés.

Point sur les restes dus des locataires. Deux lettres de rappel ont été déposées le 17 mars dans les boîtes aux lettres.

### **III- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Aménagement pour la réduction de la vitesse. Les conseillers mandatent le Maire pour demander la subvention au Conseil Départemental.

### **IV- TRAVAUX EGLISE : ELECTRICITE**

L'architecte qui a fait les travaux de confortation des maçonneries nous a chiffré les travaux d'électricité pour un montant de 12 070 €.

Un autre devis sera établi par un électricien. Demander pour le chauffage.

### **V - PREPARATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET BUDGET 2016**

Détail des articles des trois comptes administratifs, commune, CCAS et lotissement.

Vote du budget le vendredi 15 avril à 18h. A confirmer à M. Lagarrigue.

Demander pour 24 personnes à l'Assierois à Assier.

Prévisions des différentes opérations et dépenses connues pour élaborer le budget 2016.

Parc Résidentiel de Loisirs : les demandeurs abandonnent le projet, lecture de la lettre reçue le 12 mars 2016.

Frais d'avocats et autres : 4 431 € dont 1 200 € remboursés à ce jour par notre assurance. Une nouvelle demande de remboursement va être déposée auprès de Groupama

### **VI- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Le produit attendu est de 69 702 € en conservant les mêmes taux.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016.

Une délibération sera prise à cet effet.

### **VII - QUESTIONS DIVERSES**

Rdv le 2 avril pour restaurer les tables de pique-nique et la poubelle du jardin public.

Faire de la publicité pour les terrains du hameau.

Appel à souscription : Verdun 1916. Demande refusée.

Balades couchers de soleil (planning clôturé)

La commune souhaite accueillir une projection Cinéma plein air. Solliciter les services culturels du Grand Figeac le plus rapidement possible.

Compte rendu de la visite du Grand Figeac le 08 mars 2016 pour la maison VAURS, dans le cadre du périmètre du cœur de village. Ce dossier est en cours d'instruction au CAUE.

Compte rendu de la réunion du SMIRTOM par Jean Christophe : la taxe pour le ramassage des poubelles n'augmente pas pour 2016. Le conseil est favorable à la mise en place d'un container pour vêtements. Envoyer un message au SMIRTOM pour leur dire que l'on est intéressé et leur demander comment sont ramassés les containers, gros camion ? Pour mettre le container dans la cour de la salle des fêtes ?

Point sur Le PLU.

Compte rendu de la réunion du vendredi 11 mars.

PNRCQ : « Devenir une commune pilote pour la préservation de la trame verte et bleue ». La commune ne se porte pas volontaire.

Urbanisme :

- Déclaration Préalable : M. DE RICARD, route d'Albiac, agrandissement maison en créant deux chambres. Demande rejetée. M. DE RICARD doit déposer un permis de construire.

- Déclaration Préalable pour M. et Mme LAWRENCE à Laval, création piscine accordée.

- Permis de Construire M. BECHEMIN Jean Philippe, place de la halle, rénovation d'une grange en salle de réception à usage privé. Avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France. M. BECHEMIN doit faire un changement de destination.

Information du Grand Figeac sur les chemins de randonnées : pour Thémines « Le chemin aux deux visages ». Le Grand Figeac propose une prise en charge du balisage et de la signalétique de ces circuits. L'entretien est quant à lui une mission qui incombe à la commune.

Information de la mairie de Leyme sur l'ASLH. Lecture du mail de M. Le Maire de Leyme. Une participation de 917 € est demandée pour la fréquentation de deux enfants de la commune pour les années passées. Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion.

Thégra : invitation « Les us et coutumes des habitants »

La serre est louée à M. PECLARD en juillet. Demander une caution de 150€. Envoyer un email à M. PECLARD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

**PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 11**

**Séance du vendredi 15 avril 2016**

*Le vendredi quinze avril 2016, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le 05 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents. ; M. SERRES JC. ; M. BIENAYME A ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S. ; Mme BOUYGUES G. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

*Secrétaire : Marie Claire ROUGIE*

*Présence de : M LEWICKI Pascal, conseiller départemental*

*Mme PRUNET Catherine, conseillère départementale en fin de séance*

---

### **APPROBATION PROCES-VERBAL du 18 mars 2016**

Correction à apporter : une caution a été demandée à M. PECLARD pour le prêt de la serre

### **I- DELIBERATION SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS**

L'article 79 de la loi n°2015-991, dite NOTRe permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. La suppression de ce budget est votée à l'unanimité des membres présents. La somme de 587.68 € sera reportée au budget de la commune.

### **II- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015**

Approuvés à l'unanimité

### **III- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Approuvés à l'unanimité

### **IV- VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET LOTISSEMENT 2016**

Détail des comptes.

Détail de l'investissement :

- PLU
- Restauration de la source de LAFANAYRE
- Réduction de la vitesse dans le centre bourg : aménagement de deux passages trapézoïdaux
- Panneaux Signalisation d'Information Locale
- Agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes
- Electricité et chauffage à l'église
- Agrandissement cimetière : + Columbarium

### **V- DEVIS POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE A L'EGLISE**

M. DELMAS a fait un devis de 15 893.52 € TTC, 13 244.60 € HT

Trois conseillers demandent un autre devis avant de se prononcer.

## **VI- QUESTIONS DIVERSES**

Participation financière aux écoles de Gramat : demain, deuxième réunion à la mairie de Gramat à 10h.

Tarifs annoncés :

- pour un élève en Primaire : 592 € pour 2014, 670 € en 2015
- pour un élève en maternelle : 1 373 € pour 2014, 1 960 € en 2015

Demande de subvention du tennis club de Gramatois : demande refusée

Déclaration d'aliéner maison PRUNET –MONERON

Le conseil municipal attend le courrier de l'acheteur pour savoir s'il serait possible d'acquérir 200 m<sup>2</sup> pour aménager une aire de stationnement.

Visite de M. le Sous-Préfet, M. LEON, le 20 mai à 9h30 à la mairie.

Un rappel de la réunion sera fait une semaine avant.

Urbanisme :

- Permis de construire : M. DE RICARD, route d'Albiac, agrandissement maison en créant deux chambres. (Demande de DP rejetée)
- CU opérationnel : Mme ANDRIEU Ginette, Les Combes, construction maison
- CU information : Indivision PRUNET, Le Bout du Lieu

Restes des locataires

Cinéma plein air : réunion de préparation le mardi 26 avril à 18h 30 à Figeac. Liste des films à envoyer aux conseillers pour tiercé gagnant.

Période choisie : 1<sup>er</sup> quinzaine d'aout.

Point sur l'ASLH de Leyme

Explications de M LEWICKI, président de l'ASL

Financement : environ, 1/3 par la CAF, 1/3 par la commune de Leyme, 1/3 familles

Explication de la baisse des effectifs : moins d'enfants sur le territoire, rythmes scolaires, moins d'argent dans les foyers.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 9**

**Procurations : 2**

**Séance du jeudi 26 mai 2016**

*Le jeudi 26 mai 2016, à vingt et une heures, l'assemblée, convoquée le 20 mai 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents. ; M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S. ; Mme BOUYGUES G. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.  
Procurations : M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC. ; M. GRIMAL R. à M.LACARRIERE B.

*Secrétaire : Marie Claire ROUGIE*

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU du 15 avril 2016.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**I- PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES (GRAMAT, STE HELENE, AYNAC, LACAPELLE MARIVAL, MAYRINHAC LENTOUR)**

**GRAMAT :**

Compte rendu des diverses réunions : 16 avril et le jeudi 19 mai

Suite à la réunion du 16 avril à la mairie, les tarifs pour les frais de fonctionnement sont à présent :

- Pour un élève en maternelle : 1 736 € - Pas d'enfant
- Pour un élève en primaire : 587 € - Trois enfants sur la commune BOUYGUES Clément et Faustine et PAYROL Emma

**SAINTE HELENE :**

En 2015 : participation aux frais de fonctionnement 592 € pour deux élèves en primaire

En 2016 : un en maternelle DE RICARD ESTEBAN Diego et 2 élèves en primaire DE RICARD ESTEBAN Maissane et LADIRAT Enzo

Participation identique à celle de Gramat ? :

Pour : 6 dont 1 procuration Contre : 5 dont 1 procuration

**AYNAC :**

Même tarif que l'année dernière.

- Pour un élève en maternelle : 1 169.9 €
- Pour un élève en primaire : 867.88 € / enfant

7 enfants en primaire: LACARRIERE Anaïs et Thomas ; MINIER - -THERONDEL Raphaël ; PRADAYROL Lola ; GUEGAN Sébastien ; BRUNET Ninon ; HAMELIN Ysée

### **LACAPELLE MARIVAL**

La mairie de Lacapelle nous demande notre accord pour la participation aux frais de fonctionnement pour un enfant, Yoni LAILLER, domicilié sur la commune pour 2016-2017.

Pour info : - Pour un élève en maternelle : 1 100 € ; - Pour un élève en primaire : 740 €  
L'ensemble des membres y sont favorables.

### **MAYRINHAC LENTOUR**

Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour un enfant de la commune : Adèle CROS (moyenne section)-Maternelle

Participation identique à celle d'Aynac? :

Pour : 6 dont 1 procuration Contre : 5 dont 1 procuration

## **II- DEVENIR DE L'ASLH DE LEYME**

La mairie de Leyme demande une part fixe de 3 € par habitants plus une participation en fonction du nombre de journées pondérées consommées. Tous les membres du conseil y sont favorables. Une lettre sera envoyée dans ce sens.

## **III- PLU**

Demain, réunion avec la commission PLU à 13h30 avec le bureau d'études.

Ordre du jour :

Définir la liste du patrimoine et petit patrimoine

Liste des bâtiments qui pourraient changer de destination

Prochaine réunion le lundi 13 juin à 9h30 avec les Personnes Publiques Associées.

## **IV- INFORMATIONS SUR LES COMMUNES NOUVELLES**

Compte rendu de la réunion du 2 mai à la mairie de Rudelle, à l'initiative du maire de Rudelle, en présence des maires des communes de Rudelle, Anglars, Le Bourg, Théminettes, Themines, Le Bouyssou, St Maurice, Issepts, Rueyres.

Taux de fiscalité (Taxe Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière Non Bâtie) et nombre d'habitants à peu près identique.

Prochaine réunion le 06 juin, 20h30, à Rudelle avec les adjoints. Aucun engagement ne sera pris par les membres présents lors de cette réunion.

## **VI- QUESTIONS DIVERSES**

Maison PRUNET - MONERON : entretien sur place avec M. et Mme PERIE : Les acheteurs ne sont pas d'accord pour céder du terrain pour faire un parking.

Un projet de parking sera étudié au bout du Lieu.

Demander à la gendarmerie s'il est possible de faire des recherches sur le propriétaire de la maison où un arrêté de salubrité a été apposé.

M. MAZEIRAT doit se renseigner pour connaître le lieu de naissance de ce propriétaire.

Devis électricité église.

M. DELMAS est prêt à venir pour expliquer les travaux à effectuer : samedi 4 juin à 11h.  
A l'appui, le descriptif, établi par l'architecte, des travaux à effectuer. Faire des photocopies.

#### URBANISME :

- DP CHARAZAC : création ouverture +remplacement menuiseries extérieures. Avis défavorable de l'ABF
- DP BIENAYME, Lafanayre agrandissement porte d'entrée et pose baie vitrée
- PC ANDRIEU, Les Combes, construction maison. CU en cours
- PC BECHEMIN, place de la halle, grange en salle de réception. ACCORDÉ
- PC MAIRIE : agrandissement cuisine salle des fêtes. PC refusé tacitement.

Une demande de PJ a été formulée auprès de M. MARTY, architecte. Un nouveau dossier devra être déposé.

Restes dus locataires

Lecture de la lettre de M. et Mme VAURS Philippe

Cinéma plein air : mercredi 10 aout. « Le dernier loup »

Aucune animation de prévue.

Travaux terrain de Foot :

Une rencontre avec l'équipe dirigeante du Foot Club de Lacapelle a eu lieu pour des divers travaux à réaliser :

- Eclairage
- Vestiaire

Devis de M. HUG, 1 890 € HT. Changement de 10 projecteurs.

Vestiaire : l'entreprise COSTES doit venir sur place pour chiffrer les travaux.

Etes-vous favorables pour effectuer les travaux ? :

Vestiaire uniquement : 8 dont 2 procurations POUR ; 3 CONTRE

Eclairage uniquement: 2 dont 1 procuration POUR ; 9 CONTRE

Pour les deux : 5 dont 1 procuration POUR ; 6 CONTRE

Pose des plaques pour les rues : samedi matin 10h .S. PIAUD sera là.

Lettre Orange : dépose du parc de cabine

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à minuit

#### **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 9**

**Procurations : 2**

**Séance du vendredi 08 juillet 2016**

*Le vendredi huit juillet 2016, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 30 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents ; M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; M. BIENAYME A. ; Mme BILLIANT S. ; Mme BOUYGUES G. ; Mme LAMOTHE M. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Procurations : M. GRIMAL R. à M.LACARRIERE B. ; M. MAZEIRAT JM à Mme BILLIANT S

*Secrétaire : Marie Claire ROUGIE*

---

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU du 26 mai 2016**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **I - Délibération dissolution du CCAS**

Nous devons reprendre une délibération pour dissoudre le CCAS. En effet dans la première délibération l'objet était la suppression du budget du CCAS mais il faut dissoudre le CCAS ce qui entraîne une suppression du budget. Lecture de la délibération  
Les membres seront informés par courrier.

### **II- Délibération relative au PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable) pour le PLU : débat sur les orientations du PADD**

Délibération consultable en mairie

### **III- Communes nouvelles.**

Pour enrayer la baisse de la DGF il faut que la commune nouvelle soit créée avant le 1er janvier 2017.

Vendredi 1er juillet, les maires étaient réunis avec le personnel communal, technique et administratif.

Les quatre communes ont à peu près les mêmes taux d'imposition, comparatif des taux des 4 communes.

Jusqu'en 2020, il y aurait 44 élus lors des réunions de conseil.

M. le Maire donne la parole aux conseillers pour qu'ils donnent leur avis Mireille : pour faire des économies, ce sera le personnel qui va être absorbé.

Gwenaëlle : d'accord avec Mireille. A-t-on la possibilité de refuser, perte d'autonomie ? Pas d'économie budgétaire

Arnaud : changement électoral profond. Pourquoi se regrouper ?

Gérer un plus gros projet ? Intérêt économique ? Inquiétude sur la pérennisation des emplois

Jacques : plutôt assez favorable mais pas si le personnel devait en pâtir

Andrée : indécise. Pourquoi pas 3 communes ?

Sylvia : a-t-on vraiment besoin de se regrouper ?

MC : faire éloigner la population locale de la vie de la commune. Perdre une part d'identité.

Sur le plan humain, moins de proximité.

JC : partagé. Trop de petites communes. Pour faire quoi ? Pas de projet commun. On n'est pas pressé. Cela sera-t-il imposer un jour ? Les 4 communes n'ont pas d'école, de services

.....

Bernard : trop pressé.

Pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été invité ?

Délibération du conseil municipal :

Etes-vous d'accord pour engager des discussions en vue de la création de la commune nouvelle, Thémines, Theminettes, Rudelle et Rueyres ?

NON : 7 dont 1 procuration : Mireille, Gwenaëlle, Arnaud, Andrée, Sylvia (procuration de Jean Michel), Marie Claire

OUI : 4 dont 1 procuration Jean Christophe, Jacques et Bernard (procuration de Roger)

#### **IV- Devis Eglise**

Un samedi matin, des conseillers ont demandé à M. DELMAS, électricien, des précisions sur le matériel utilisé, projecteurs. A ce jour pas de proposition de modèles.

Eglise d'Assier : mêmes projecteurs

Chauffage proposé par M. DELMAS différent de celui proposé par l'architecte.

Proposition de M. DELMAS : mettre un interrupteur pour éteindre le chauffage en cas de besoin.

Demander à Gaëlle Duchêne (architecte qui avait chiffré les travaux) des modèles  
Montant du devis : 15 893.52 € TTC

Pourquoi autant de différence entre ce devis et l'estimation de l'architecte

Proposition de M. Le Maire : aller voir d'autres églises déjà équipées et demander si les mairies sont satisfaites.

#### **Avancement des projets :**

ralentisseur : les dossiers d'amendes de police est en cours d'instruction. Les travaux devraient commencer en fin d'année

Travaux extension de la cuisine de la salle des fêtes : dépôt d'une déclaration préalable pour avoir un arrêté.

#### **V -Délibération : périmètre d'étude et périmètre d'enjeu opérationnel communautaire**

Lecture de la proposition de la délibération : valider le périmètre d'étude et le périmètre d'enjeu opérationnel communautaire proposé.

Le conseil est favorable pour valider ces deux périmètres

#### **VI- QUESTIONS DIVERSES**

Devis de l'entreprise Costes pour le vestiaire pour un montant de 515.48 € : les carreaux cassés seront remboursés par l'assurance Groupama pour un montant de 335.48 €

Demande de subvention des Restos du cœur : lecture de la lettre. Une subvention de 100 € est accordée.

Fédération des associations Mutualistes Agricoles : demande aide financière. Refusée par le conseil.

Dossier d'information : Modification antenne relais ORANGE. Renforcement 3G  
M. NIECHE a été contacté pour avoir plus de renseignements mais à ce jour il ne nous a pas apporté de réponse.

Courrier pour dénoncer notre mécontentement pour la pose de poteaux et demander le dossier de demande d'autorisation de construire.

Engager un employé communal : nous avons pris des renseignements pour la recherche d'une personne pour faire 20 h sur la commune par le biais d'un contrat CUI comme Rudelle et Aynac. Les conseillers sont favorables pour se renseigner sur une embauche  
Pour le matériel : deux possibilités soit la personne amène son matériel soit la commune achète le matériel nécessaire.

Le Pech de Gourbière conservera les gros travaux d'entretien.

Info du Grand Figeac sur la Signalisation d'Intérêt Local : lancement de la procédure de la consultation

Association pour la Sauvegarde des Maisons et Paysages du Quercy : Inventaire du petit patrimoine le 5 aout à 15h. Mme VELARD assistera à la réunion.

#### Urbanisme :

Déclaration d'intention d'aliéner, RU et CU information : Maison SCHLIENGER (acheteur M. et Mme FOURNAISE), rue la caminade+ maison consorts TREBINSKI (acheteur Mme GERARD), rue de la tour. La commune n'est pas intéressée par ces biens.

CU opérationnel BELON Liliane, impasse du Palent. Refusé.

DP BIENAYME Arnaud avis défavorable ABF. Nouvelle DP déposée le 20 juin. Avis favorable ce jour.

DP mairie Thémines, agrandissement cuisine salle des fêtes

DP CHARRAZAC, place de la halle, création ouverture, remplacement des menuiseries extérieures. Avis défavorable ABF. Nouvelle DP déposée le 20 juin

Point sur les restes dus des locataires

Achat chemin BRUNET Jean Marc, au Cossoul, règlement des frais de notaires (504.80 € TTC) +  
achat 1 € symbolique

Participation jour de la nuit 2016 : 8 octobre. On n'allume pas l'éclairage public cette nuit-là.

Peinture sur RD 840.Circulation règlementée

Deux mariages, 15 et 30 juillet

Veillées du Parc, différents thèmes proposés : thème choisi : les espèces exotiques invasives

Réunion avec l'école de Gramat : temps périscolaires payant à la charge des parents ou de la commune. Des informations complémentaires vont nous être fournies.

Remplacement de Marie Christine JOUANY par Laura GALICH, locataire au-dessus de la mairie, pour effectuer le ménage de la salle des fêtes.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente

**PROCÈS-VERBAL**

-----**Nombre**

**de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 9**

**Procuration : Mme BOUYGUES G à M. SERRES JC**

**Absent : M. GRIMAL R**

**Séance du vendredi 26 aout 2016**

*Le vendredi vingt-six aout 2016, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 20 aout 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents ; M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; M. BIENAYME A. ; Mme BILLIANT S. ;  
Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Procuration : Mme BOUYGUES G à M. SERRES JC

Absent : M. GRIMAL R.

*Secrétaire : Marie Claire ROUGIE*

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU du 8 juillet 2016**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**I - Devis électricité pour l'Eglise. Mail de Mme DUCHENE, architecte**

M. DELMAS n'a pas pu contacter l'entreprise pour étudier les recommandations de Mme DUCHENE. Donner le chiffrage de Mme DUCHENE à M. DELMAS.

**II - ASLH de Leyme : Décisions finales. Présence de M. LEWICKI**

Concerne uniquement le centre aéré. Financement : 1/3 mairie Leyme, 1/3 CAF, 1/3 parents  
Etude des tableaux envoyés par la mairie de Leyme.

Le but est de maintenir cette structure sur notre territoire.

Délibérations :

-Participations des communes solidaires au déficit de fonctionnement de 2015 sur l'ASLH de  
Leyme : 3 € par habitant et une somme par jour de garde soit 713 euros pour la commune de  
Thémines

Favorable : 9 Abstention : 1

-Adhésion au Contrat Enfance et Jeunesse présenté par la CAF et qui définit la manière dont  
la subvention d'équilibre de l'ASLH de Leyme sera calculée puis versée à l'ASL à partir du  
bilan 2016 et versée en 2017.Ce contrat élaboré pour 4 ans peut être dénoncé chaque année.

Favorable : 9 Abstention : 1

**III - Ralentisseur : Subventions accordées par le Département : réduction vitesse centre  
bourg : 7 657.92 € (estimation 22 066 € HT)**

Remerciement à M. LEWICKI, conseiller départemental

M. LIBOUROUX (SDAIL) va démarrer l'étude pour obtenir des devis des entreprises. Il assure la conformité des travaux, en cas de non-conformité la mairie ne sera pas responsable.

Autre subvention accordée par le Département :

- source de Lafanayre 710 € (devis de MARTY : 2 366.95 € HT et 496 € HT de COSTES)

Les travaux sont urgents.

#### **IV - Demande subvention pour un séjour scolaire lycée Jean Lurçat**

Lecture de la demande pour un enfant de la commune. 1ère demande d'un lycée.

La commune versera la somme de 100 € à l'unanimité des membres présents.

#### **V- Commune nouvelle**

Etude des tableaux envoyés par la sous-préfecture de Figeac.

Taxe Habitation et la Taxe Foncière : la base communale de Thémines est élevée par rapport aux autres communes (Rueyres, Théminettes, Rudelle)

Taxe Foncière Non Bâti : la différence est moindre.

#### **VI- QUESTIONS DIVERSES**

Modification d'une antenne-relais ORANGE : réponse de M. NIECHE ET M. BARBE (Sté SCOPOLEC).

Réponse de M. NIECHE : il nous précise que la modification de l'antenne relai Orange ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme. Il nous confirme que la pose des poteaux est en rapport avec leur installation afin d'acheminer un lien de transmission nécessaire à l'évolution de cette antenne. Il a transmis notre opposition à la pose de poteaux à M. BARBE de la société SCOPOLEC en charge de ce dossier.

Réponse de M. BARBE par téléphone le 19/08/2016 : le dossier est bloqué. Une concertation avec Orange doit être engagée. M. BARBE doit nous recontacter pour la suite donnée.

Employé communal : nettoyage salle des fêtes et ses alentours, arrosage des fleurs.

Entretien avec Laura GALICH le mercredi 24 aout. 10h/mois annualisées. Attentes du poste à pourvoir. Le contrat débute le 1er septembre. Mme GALICH est recrutée comme stagiaire pour un période d'un an.

#### Urbanisme :

CU opérationnel, VIDAL Vincent, Vignes de Verdier, construction maison  
DP CHARRAZAC, place de la halle, création ouverture, remplacement des menuiseries extérieures : arrêté de non opposition avec prescriptions

PC BECHEMIN déposé, à côté de la mairie, rénovation grange en habitation.

PC DE RICARD, route d'Albiac, création de 2 pièces supplémentaires : arrêté avec prescriptions

PC Bouygues, Pontié, construction d'un garage. PC accordé

DP Mme BELLON, Vignes de Verdier, lotissements et autres divisions foncières, division en vue de construire.

M. WILKOM, le Bout du Lieu : une lettre recommandée lui sera envoyée en mentionnant le fait que la construction d'un mur a été faite sans autorisation et qu'il lui est demandé de

déposer une demande d'autorisation de travaux en vue de régulariser la situation.

Par le biais de Maître HERBET, demander un devis à un cabinet pour faire des recherches afin de trouver la propriétaire de la maison où un arrêté de péril a été pris, route du Bout de Lieu.

Programme voirie de 2016 à 2021, en 2016 : « Le Port » et « Mas de la Font »

M. et Mme PECLARD ont fait un don de 150 € au Renouveau Théminois pour le prêt de la serre.

Enquête publique : exploiter une installation de méthanisation (email au CM le 19/07/2016 pour les informer) sur la commune de Gramat.

Restes dû des locataires

Lecture du courrier de M. et Mme HERNANDO :

- Demande à ce que le chemin soit entretenu.
- Réfection de la chaussée :
- Effondrement du mur de soutènement.
- Pas d'entretien du terrain riverain : ne concerne pas la mairie.

Envoyer une lettre réponse : les trois premiers points concernent la voirie. Une lettre sera envoyée au grand Figeac pour leur demander d'effectuer ces travaux.

Même problème pour une maison non entretenue au Bout du Lieu, terrain privé, ne concerne pas la mairie

DICT : dépose cabine téléphonique. Demander à ce que la cabine reste et qu'il soit enlevé seulement le téléphone

Veillée du Parc : vendredi 17 février à 20h30 à la salle des fêtes de Thémines. Thème retenu : espèces invasives.

Invitation congrès des Maires et élus du Lot à Souillac le dimanche 2 octobre. Le thème, à ce jour, n'est pas connu. Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 15 septembre.

Avis de constitution paru sur la Vie Quercynoise du 18 au 24 août: EURL THEMINES.  
Changement exploitant boulangerie

Réunion du 23 août 2016 : commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et commission pour l'accessibilité des personnes handicapées suite au dépôt de la déclaration Préalable pour l'extension de la cuisine de la salle des fêtes et création d'un WC public.

Ne plus utiliser le terme « la salle des fêtes », le remplacer par « salle de quartier ».

Penser à ouvrir les deux portes de la salle des fêtes quand celle-ci est occupée.

Un dossier d'Agenda d'accessibilité programmée doit être déposé dans les plus brefs délais.

Lettre du Président du cyclo club de Gramat : demande d'autorisation d'utiliser la halle centrale de notre bourg entre 8h et 11h le 25 septembre: réponse favorable. Une lettre sera envoyée en donnant notre accord.

Point sur le PLU.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze trente

## **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

### **Séance du vendredi 30 septembre 2016**

*Le vendredi trente septembre 2016, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 24 septembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents ; M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S. ; Mme BOUYGUES G. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM.

Procuration : M. BIENAYME A. à M. LACARRIERE B. ; Mme ROUGIE MC. à Mme BILLIANT S.

Absente : Mme VELARD A.

*Secrétaire : Mireille LAMOTHE*

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU du 26 aout 2016**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **I- Devis électricité pour l'Eglise.**

Mme ROUGIE et M. LACARRIERE se sont rendus à l'église en présence de DELMAS et d'un technicien

- Mettre de l'éclairage sur le lustre avec le chauffage
- Dissocier éclairage/chauffage

Rappel montant du devis : 15 893 € TTC

Le conseil accepte ce devis à l'unanimité.

#### **II- Rapport commission enquête publique portant sur le projet du SCOT :**

Pour information, aucune remarque des conseillers.

#### **III - PLU**

Réunion du jeudi 22 septembre.

Planning prévisionnel :

-réunion de présentation du projet aux Personnes Publiques Associées : 10 octobre 2016.

- arrêt du projet de PLU en CM : 31 octobre 2016
- dépôt des dossiers de PLU : 10 novembre 2016.
- délais de consultation des PPA : 3 mois, soit du 10 novembre (dépôt théorique en sous-préfecture) au 10 février 2017.
- début janvier : saisine du tribunal Administratif de Toulouse pour demande de désignation d'un commissaire enquêteur (délais de réponse environ 15 jours).
- on pourrait partir sur une enquête publique du 20 février au 22 mars 2017.
- à la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées ; soit théoriquement jusqu'au 21 avril.
- ensuite il faut analyser les avis des PPA et les conclusions du commissaire enquêteur.
- l'approbation du PLU par le CM pour être envisagé fin mai 2017.

Afin d'appliquer les directives du SCOT, auxquelles on ne peut déroger, la mise en place du PLU entraîne une perte de 49 hectares de terrains constructibles.

M.BECHEMIN JP a déposé un permis de construire pour rénover une grange en habitation, à côté de la mairie. Ce dossier est passé en commission site et paysages le 19 septembre à Cahors, M. LACARRIERE était présent.

#### **IV - Demande d'aide au financement d'une classe découverte : CM1 et CM2 de l'école élémentaire Clément Brouqui de Gramat**

L'école demande une aide de 50 € par enfant. Deux enfants de la commune sont scolarisés dans cette école. Mireille rappelle que lors du budget le conseil municipal avait décidé de donner 50 € par enfant aux associations des parents d'élèves et 30 € /par enfant pour une participation à un voyage. A noter également que lors de la dernière réunion une participation de 100 € avait été allouée pour un enfant de la commune scolarisé en lycée, pour financer un voyage.

A l'unanimité, les membres décident de participer à hauteur de 100 €, pour les deux enfants, comme demandé par l'école.

#### **V - Travaux salle de quartier**

La déclaration préalable est accordée. Deux architectes seront contactés pour étudier le projet : M. ROUEDE de Lacapelle Marival et Julien NICOT d'Alvignac. Une fois les rendez-vous fixés, les conseillers seront avertis.

#### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

Lecture de la lettre M. CONSTANT, président syndicat FDSEA intercommunal (Thémines-Albiac) : demande que la commune soit déclarée sinistrée du fait de la sécheresse année 2016.

L'ensemble des conseillers sont favorables.

Ralentisseur : avis des bâtiments de France : il faut demander une autorisation spéciale  
M. LIBOUROUX prépare un dossier qui servira de support à cette autorisation.

Employé communal : RDV avec le Département, Mme LABRUNIE, Animatrice départementale emploi - secteur Figeac/Gramat, Service Insertion, le lundi 26 septembre. La personne serait embauchée à hauteur de 20h/semaine. 300 €/mois resterait à la charge de la commune sur deux ans. Une période d'essai d'une semaine avant la signature du contrat. Mme LABRUNIE nous accompagnera tout au long du contrat. Cette embauche sera possible à partir de janvier 2017 (enveloppe épuisée pour 2016)

Demande de subvention 2017 : Groupe de Secours Catastrophe Français.  
Demande refusée par l'ensemble des conseillers

#### Urbanisme :

PC de Mme ANDRIEU Ginette, Les Combes, non complété dans les délais, permis rejeté.  
Mur de Mme SUPERI, le Bout du Lieu : mur démoli le 10 sept 16 (LR avec AR envoyée le 01/09/2016)

DP de Mme Bellon Liliane accordée pour un terrain situé aux Vignes du Verdier: division d'un terrain à bâtir, lot 1 de 3 371 m<sup>2</sup>, terrain initial de 6 527 m<sup>2</sup>.

Mme Le Thuaut : propriétaire de la grange où un arrêté de péril a été apposé.

Un généalogiste a confirmé que Mme Le Thuaut habitait bien à l'adresse où nous lui envoyons les différents courriers.

Un huissier a été contacté à Paris 11<sup>e</sup>, adresse du domicile de Mme Le Thuaut :

- pour une remise de document en main propre : 80 € TTC
- pour une sommation interpellative : 350 € TTC

Les membres du conseil optent pour la dernière proposition.

Il sera demandé à l'huissier un modèle de lettre avec des termes juridiques et précisant ce qu'elle encourt en cas d'accident.

Demander à l'huissier ce que notre démarche peut nous apporter : par exemple, la commune peut démolir et lui envoyer les factures ? Mme Le Thuaut peut-elle s'engager à nous le vendre ?

SYDED : opération « commune 100 % compostage » nouvelle édition 2016-2017

La commune ne souhaite pas être candidate. Réticence par rapport aux dépôts des déchets.

Restes dû des locataires

Courrier de la DDT : information des artisans et commerçants de l'illégalité des dispositifs et le cas échéant d'envisager avec eux la mise en place d'une Signalisation d'Intérêt Local (SIL).

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, les dispositifs non conformes, s'ils n'ont pas été retirés, feront l'objet d'un procès-verbal transmis à M. le Procureur, ainsi que d'une mise en demeure administrative assortie d'une astreinte journalière.

Une copie de la lettre de la DDT et le constat précisant le dispositif en infraction seront envoyés aux bénéficiaires. Le Maire ne signera pas ces envois.

Le mercredi 26 octobre à 9h45 avec le Grand Figeac : étude du projet de la réhabilitation de la maison VAURS, place de la halle.

Pour info : frais de fonctionnement écoles Gramat : primaire ~~587€~~ 493 €. Une nouvelle délibération a été prise.

Boulangerie : réouverture annoncée par affiches le 11 octobre 2016, fermée depuis le 13 septembre 2016.

Orange : recontacter M. NIECHE ou M. BARBE (société SCOPELEC) car des interventions ont eu lieu sur l'antenne il y a de cela 15 jours sans que la commune en soit avertie

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze.

## **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

### **Séance du vendredi 28 octobre 2016**

*Le vendredi vingt-huit octobre 2016, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 22 octobre 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents ; M. BIENAYME A. ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Procuration : M. GRIMAL R. à M. LACARRIERE B. ; M. SERRES JC. à M. BRUNET J. ; Mme BOUYGUES G. à M. MAZEIRAT JM.

*Secrétaire : Mireille LAMOTHE*

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 septembre 2016**

MC ROUGIE demande des précisions par rapport aux panneaux

#### **I- Devis architecte pour l'extension de la salle de quartier**

Passage de M. ROUEDE, présentation des demandes des conseillers présents (Mme ROUGIE, M. GRIMAL, M. LACARRIERE) : agrandissement de la cuisine avec une ouverture sur la cour, WC accessible handicapé. Proposition de l'architecte. Honoraire 1500 € .OK pour retenir M. ROUEDE.

Une prochaine réunion aura lieu pour discuter des aménagements et propositions.

## **II- Cérémonie du 11 novembre : date à définir**

Vendredi 11 novembre : gerbe apéro. Dépôt gerbe 11h.

En 2015, apéro, pompes, quiche pizza pour 2016 avec l'apéro tartines rillettes, pâté....

## **III- Motion zones défavorisées**

Suite au changement des critères de classements des communes en zone défavorisée (ICHN), 101 communes du département vont perdre le classement en zone piedmont.

Le conseil municipal accepte de prendre une motion à l'unanimité.

## **IV- Signalisation d'intérêt Local :**

Passage sur la commune pour chiffrer la commande de signalisation.

L'entreprise retenue par le Grand Figeac est l'entreprise BOUSQUET. Va passer sur la commune pour demander à la commune et aux privés ayant une activité commerciale, leurs besoins.

## **V- PLU**

### 1- Evolution du document :

Modification du règlement en zone Ap et N : sont permis les abris légers non clos totalement et démontables, nécessaires aux parcours des animaux et destinés à leurs bien-être, ne nécessitant pas le raccordement aux réseaux, à condition que cela ne compromette pas l'activité agricole, la qualité paysagère du site et sous réserve d'une adaptation à la sensibilité des milieux.

Cette modification de règlement a été vue en réunion avec les Personnes Publiques Associées du 10 octobre 2016 (cf compte rendu de cette réunion)

### 2- Concertation :

La concertation a eu lieu :

- informations du public par les journaux locaux,
- affichage en mairie
- information par publication locale,
- mise en œuvre d'une exposition en mairie, avec tenue d'un registre à la disposition du public,
- organisation de deux réunions publiques, dont la première dès la présentation du diagnostic territorial.

Le conseil municipal valide le bilan de la concertation.

### 3- Suite de la procédure

Comme vu avec M. GAVALDA dans le planning théorique pour la suite de la procédure, après arrêt du projet par le conseil municipal, la commune devra déposer des dossiers de PLU. M. GAVALDA précise qu'un délai de 10 à 15 jours est nécessaire pour la reprographie + signature des dossiers. Les dossiers papiers devront être envoyés en AR par nos soins et les CD livrés.

Notez que c'est la date du dépôt du dossier en sous-préfecture qui fait courir les délais (3 mois de délai de concertation des services)

Au terme de ces 3 mois, suivra l'enquête publique, un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse. Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur fera remonter ses observations et conclusions motivées à la commune.

#### 4- arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité pour arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme (voir délibération)

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

PV de récolement suite à la cessation d'activité de la carrière anciennement exploitée par la SAS CARRIERES DU SUD OUEST.

Fin d'exploitation « les Vignes ». Travaux de remise en état faits. PV de récolement pour validation.

SDAIL : visite de Mme DEVIERS, présidente du SDAIL, pour voir si la commune est satisfaite du service. La réponse faite : service pas rapide

Poteaux téléphoniques : M. NIECH, lettre du 29/06 reçu en octobre. Il n'y aura pas de poteaux implantés sur le bord de la route jusqu'à l'antenne.

Association Ségala Limargue : partageons nos talents. Pratique savoir-faire dans des domaines variés, pour le faire partager. Mobiliser les habitants.

#### Urbanisme :

PC LESCOLE, Laval, transformation grange en maison d'habitation

Mme Le Thuaut ; l'huissier va rédiger et envoyer un courrier à la propriétaire.

Restes dû des locataires

Polygone : visite maison VAURS, place de la halle

Proposition pour 4 logements : trop lourd

Financement projet impossible

Maison du Mas du causse : nouveau passage en janvier.

Resto du cœur : pour assurer un transport. Ok pour participation de la commune

Pose des plaques de rues : samedi 5 novembre pour la pose. Aller chercher les rondelles pour fixation

Pech Lavayssière : projet de vente. Le TRIAS souhaiterait que la commune l'achète pour aménager des visites spéléo. Site d'entraînement.

Panneau : parking handicapé à côté de l'Eglise

M. MARTY : problème avec les voisins M. MALPIECE. Feu de déchets divers. Auto cross dans le terrain, bruits

Feux sont interdits, rappel de la réglementation.

Grand Figeac : la compétence voirie inclue l'éclairage public. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Grand Figeac paiera les factures d'électricité mais une demande de compensation sera demandée à la commune.

Devenir du lotissement : demander à un constructeur de maison le cout.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze.

## **PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

*Le vendredi 16 décembre 2016, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 08 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.*

Présents : M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; Mme BILLIANT S.; Mme BOUYGUES G. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M.

Procurations : Mme VELARD A. à M. LACARRIERE B. ; M. BIENAYME A. à Mme LAMOTHE M. ; Mme. ROUGIE MC à M. BRUNET Jacques ; M. MAZEIRAT JM à SERRES JC

*Secrétaire : Mireille LAMOTHE*

---

### **I- APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 28 octobre 2016**

*Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 28 octobre 2016.*

### **I- Mise en place du nouveau Régime Indemnitare**

Explications sur cette nouvelle prime attribuée à Mme RAFFY. Même montant que l'IAT  
Une délibération et un arrêté sera pris à cet effet.

### **II- Cuisine salle de quartier : proposition et plans de l'architecte, M. ROUEDE :**

Mise en conformité accessibilité : remonter le sol et le remettre au niveau de la porte d'entrée (7 000 €)

Deux WC : un à l'intérieur et un avec un accès par l'extérieur, tous deux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Voir dans le WC extérieur si c'est possible de mettre une cloison entre le lavabo et le WC. Vérifier le sens de l'ouverture de la porte. Dans l'office, la porte « accordéon » qui se replie vers l'extérieur ?

Proposition : mettre un WC dans le recoin de la grande salle ?

Budget entre 90 et 100 000 € (chauffage compris)

L'ensemble des conseillers sont favorables pour approfondir ce projet.

### **III- Révision des loyers au 1er janvier 2017**

Pas d'augmentation, une fois le loyer arrondi à l'euro le plus proche

**IV- Délibération pour le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les locataires**, il convient de calculer cette taxe en fonction de la valeur locative de chaque logement (base de calcul de la taxe d'habitation).

Logement salle Pierre LAVAL (M. BOULAY Emmanuel) -VL 773 : 83 €

Logement mairie (M. DEPRAETE Pierre -François) - VL 690 : 56 € (avril à décembre 2016)

Logement ancienne POSTE (M. POGAR Stefan) - VL 690 : 71 €

Logement T2 (M. LASFARGUES Jean Jacques) - VL 548 : 72 €

Logement T3 (Mme TEYCHENE Albertine)- VL 645 : 84 €

### **V- Epiphanie**

Date retenue : 15 janvier 2017

### **QUESTIONS DIVERSES**

Proposition SABUT : la maintenance pour le photocopieur actuel, déjà acheté reconditionné par le SIAEP en 2010, ne pourra plus être assurée pour le changement de toutes les pièces.

L'entreprise SABUT propose de le reprendre à 1000 € et d'en acheter un neuf à 4 380 € HT.

Les frais de fonctionnement annuels seront divisés par deux.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Signalisation d'Intérêt Local : visite (25/11/2016) de l'entreprise qui va réaliser les panneaux avec un chiffrage début d'année 2017.

PLU : M. GAVALDA vient déposer les dossiers et CD ce lundi.

PLUi : Proposition de motion : les élus du Grand Figeac demandent aux groupes politiques du Parlement l'application du moratoire PLUi : lecture du moratoire

Lettre de Mme PECLARD : demande d'aide financière pour une association. Demande refusée

Association AERE : demande de subvention. Demande refusée.

Sdail :

Ralentisseur : avis des bâtiments de France : il faut demander une autorisation spéciale

M. LIBOUROUX prépare un dossier qui servira de support à cette autorisation.

Opération des travaux de dissimulation des réseaux électriques dans le bourg de Thémines, 52 303.24 € (sans TVA) réclamés par la Fédération Départemental d'Electricité du Lot.

Le conseil refuse de payer cette somme. M. LACARRIERE et Mme LAMOTHE vont demander à rencontrer M. FAYOLLE, directeur de la FDEL

Urbanisme :

CU information et RU, par Maitre HERBET, pour la maison de Mme VAERNEWIJCK à Lestrade

PC, JOUANTOU René, l'homme mort, construction d'un bâtiment de stockage

CU opérationnel, MARCILHAC Jacqueline, Pech La Jouette, construction maison.

Mme Le Thuaut : propriétaire de la maison où un arrêté de péril a été apposé. L'huissier a donné la lettre à Mme Le Thuaut le 02 novembre par sommation interpellative : elle s'engage à contacter la mairie rapidement.

Suite à une ambiguïté sur le premier arrêté : le 05 décembre 2016 une nouvelle lettre a été envoyée à Mme Le Thuaut et une lettre à l'ABF pour l'informer de la procédure.

Restes dû des locataires

Hameau : compte rendu de la visite de M. CLOUET, IGC constructeur. M CLOUET a téléphoné le 15 décembre. Il est en contact avec un promoteur : en cours, réponse début janvier 2017.

Question de M. De Ricard : serait-il possible de déplacer les conteneurs poubelle qui sont en bas de l'impasse des Vignes de Verdier vers l'impasse du clos ? Non un emplacement est déjà prévu à cet effet à l'impasse des Vignes de Verdier.

Pas de gouter de Noel pour cette année : ticket cinéma distribués aux enfants lors de la galette le 15 janvier 2017.

Pose des plaques de rues, des détecteurs de fumée, enlever panneau « camping-car » contre la maison en face la boulangerie

Mairie de Lacapelle Marival : les dépenses de la cantine et de la garderie sont intégrées dans le cout de fonctionnement des écoles, minoré par les recettes (vente des tickets cantine et garderie)

Cabine téléphonique : la commune en est propriétaire « Déclaration sur l'honneur » du 12/12/2016

Le Syndicat MIXte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères va être repris par le Grand Figeac

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

# Association Ségala-Limargue 2016 - 2017

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - créée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer la vie associative et communautaire dans les (ex)cantons de Lacapelle-Marival, Latronquière, Sousceyrac, et leurs environs.

### **Elle a pour but de :**

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en œuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.

- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

**L'ASL regroupe deux centres sociaux :** espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres,...

**Dans la seconde partie de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> Juillet 2016 à LEYME,** un temps de débat et d'échanges a été engagé sur les enjeux, perspectives et actions pour la nouvelle période de projet social 2017 – 2020.

Animé par Smail M'RAIM, consultant formateur et ancien délégué de la Fédération des Centres Sociaux du Périgord, la réflexion s'est engagée autour des différentes évolutions, qu'elles soient d'ordre sociétal ou démographique, au niveau de l'implication des bénévoles, de la reconfiguration des territoires, des formes de gouvernance, des logiques institutionnelles,...

Quels impacts ces évolutions ont-elles sur les fondements des centres sociaux ?,...

Autant de questionnements qui ont été débattus par la suite lors de différents temps de rencontres avec les habitants, les élus, les partenaires, les institutions, ...en vue du projet social 2017 – 2020 de l'ASL.

### **En quelques lignes, les principales actions et activités menées :**

**Insertion socio-professionnelle :** Conventionnement avec le Conseil Général : accompagnement de bénéficiaires RSA dans des démarches de remobilisation vers l'emploi et de mise en situation professionnelle.

**Actions collectives de promotion de la santé globale** : Bilan de santé CPAM, sensibilisation hygiène bucco-dentaire, dépistage cancers, alimentation, hygiène de vie, organisation d'une journée "prévention séniors", ...

**Un espace de convivialité au féminin** : Autour de différentes thématiques et de supports variés, arts plastiques, créativité, multimédia, prévention santé, sorties à thèmes,... pour un mieux-être et une meilleure insertion sociale - à Latronquière / Sousceyrac.

**Ateliers "Loisirs créatifs adultes"** : Patchwork, couture, broderie, activités diverses, convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux fait maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des expositions, des stages de formation de telle ou telle technique,... sont également organisées.

Sur le (ex)canton de Lacapelle-Marival, l'atelier fonctionne le mardi après-midi alternativement à Leyme, Sainte-Colombe, Issendolus, Thémines.

Sur les (ex)cantons de Latronquière et Sousceyrac, l'atelier fonctionne le jeudi après-midi alternativement à Latronquière, Gorses, Montet et Bouxal, Ladirat, Sabadel Latronquière, Bessonies, Sousceyrac et Lacam d'Ourcet.

**Soutien aux aidants familiaux / personnes âgées dépendantes** : Dans le cadre du collectif "*aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue*" : rencontres/débats thématiques, temps de convivialité, groupe de paroles avec un psychologue, journée de répit, temps forts,...

**Lutte contre l'isolement de la personne âgée** : démarche collaborative d'intérêt général dans le cadre de la "Charte MSA de lutte contre l'isolement des personnes âgées", initiée par la MSA Midi-Pyrénées Nord, et dans la dynamique nationale de MONALISA MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés, pour laquelle le département du Lot fait partie des départements témoins.

L'ASL est adhérente à l'association Monalisa.

**Petite enfance** : Développement en partenariat avec les collectivités locales et les habitants de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

**Micro crèche " les Petits Princes "** - Création en 2002 d'une halte-garderie, aujourd'hui micro-crèche, soutenue par la MSA et la CAF. Capacité d'accueil de 9 places, du lundi au vendredi de 8h15 à 18h15 à Latronquière. Installation dans de nouveaux locaux en 2014.

**Structure d'accueil de tout-petits "les Premiers Pas en Ségala"** - Ouverte depuis février 2006, à Labathude, elle a une capacité d'accueil de 18 places – accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ouverture en 2010 du **RAM "Les Petites Mains"**, relais assistantes maternelles /parents / enfants, sur l'(ex) canton de Lacapelle-Marival. Accueil, animations, permanences les mardis et jeudis. Itinérance sur inscriptions les jeudis à Leyme et Issendolus, les vendredis à Assier alternativement avec l'Îlot Câlin.

**Point d'accueil périscolaire de Leyme** : Fonctionne durant l'année scolaire, matin et soir, avant et après le temps de l'école.

**Des activités éducatives et de loisirs** sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants des (ex)cantons de Latronquière, Sousceyrac et Lacapelle-Marival : animations à thèmes, sorties à la journée, mini-camps, stages, éco-citoyenneté, ...

Accueil de loisirs à Leyme.

Accueil de loisirs à Sousceyrac.

Transport possible en minibus 9 places.

Au départ de Latronquière (accueil matin/soir à la salle des fêtes) pour Sousceyrac.

Au départ de Lacapelle-Marival (accueil matin/soir à la maison des services) pour Leyme.

Possibilité de paiement aides CAF, bons MSA, chèques ANCV, Aide CE, Tarifs dégressifs fratries.

**Mission ados** : Montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents, animations autour de l'adobus "*espace camion itinérant*" permettant des rendez-vous jeunes dans les différentes communes du territoire.

Accueil des 10 – 14 ans au collège de Lacapelle-Marival les mercredis après-midis scolaires. Diverses activités proposées : aide aux devoirs, ateliers thématiques, sports découverte, lien avec les associations locales, sorties,...

**Réforme des rythmes scolaires** : Dès 2014 / 2015, l'Association Ségala-Limargue a été sollicitée par des collectivités pour coordonner l'élaboration du PEDT (Projet Educatif De Territoire) et la gestion administrative des ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ; pour animer certains de ces ateliers, pour développer des synergies et des mutualisations (remplacements, formations, fonds pédagogiques communs, ...).

**Accompagnement à la scolarité pour les collégiens** : Ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (jeux coopératifs, ateliers culture, expression, multimédia / numérique, créativité, groupes d'échanges,...).

**Vacances en famille – familles en vacances** : Des collaborations avec la CAF 46 (Caisse d'Allocations Familiales du Lot) permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances. Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale.

**Parentalité** : Mise à disposition auprès de structures, de fonds documentaires regroupant diverses thématiques (petite enfance, adolescence, éducation, familles, scolarité, handicap, prévention,...).

Mise en place de ciné-débats, soirées jeux, rencontres thématiques.

**Cultures du cœur** : "*L'égal accès à tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la Citoyenneté*". L'ASL est un relais local de cultures du cœur; permet, sous conditions, un accès gratuit à certains spectacles ou activités de loisirs.

**Initiatives intergénérationnelles** : à partir de supports variés.

**Partageons nos talents, nos expériences, nos passions** : Créer des temps de convivialité, échanger des savoirs, des pratiques, des expériences !

Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire. Ces temps de rencontres s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

**Gymnastique d'entretien adultes et seniors** : Par un éducateur sportif BPJEPS - à Sainte-Colombe, Latronquière, Gorses et dans le cadre d'associations locales de gymnastique volontaire.

**"Ensemble, associations nous"** : Promotion et renforcement du tissu associatif local : aide individualisée aux associations pour trouver des réponses à des besoins spécifiques ; mise à jour / mise en ligne du répertoire des associations ; mise à disposition de fonds documentaires "*associations*" dans des bibliothèques ; mise à disposition de minibus 9 places pour les associations,...

**Ecole de musique du Ségala-Limargue** : Plusieurs lieux d'enseignement sur les 3 (ex) cantons.

Eveil musical pour les 3 – 5 ans, solfège, piano, accordéon, saxophone, clarinette, batterie, flûte traversière, flûte irlandaise, violon traditionnel, trompette, basse, chant, chorale enfants, chorale adultes gospel, groupe de musiques actuelles pour les ados, atelier de musique assistée par ordinateur, atelier jazz adultes.

**Cyber-TIC pour Tous** : Initiation à l'utilisation de l'informatique, d'Internet, des outils multimédias, de tablettes numériques,...

Cyberbase implantée dans les locaux du Pôle Multiculturel Communautaire à Leyme – Activités itinérantes sur l'ensemble du territoire.

**Maison de services au public** : Basée à Leyme, s'adresse aux habitants du territoire : aide à la réalisation de démarches administratives dématérialisées (Organismes concernés : CARSAT, CPAM, CAF, UDAF, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale du Lot, ENEDIS, ADIL, Banque de France, Préfecture / Système d'Immatriculation des Véhicules).  
Sur rendez-vous.

**Découverte du disc golf** : Activité sportive de loisirs qui s'adresse au tout public.  
Acquisition d'un parcours mobile et mise en place de journées d'animation autour de cette discipline de plein air.

**Atelier Pep's Eurêka pour les seniors de + de 55 ans** : Ateliers mémoire en partenariat avec la MSA pour prévenir des effets du vieillissement.  
Séances collectives hebdomadaires de 2h30 organisées en proximité, encadrées par une animatrice formée à ce programme, par groupe d'une douzaine de personnes.  
Exercices pratiques et conseils pour améliorer le bien-être au quotidien.

**Siège administratif : rue principale – 46 120 LEYME**  
**Tel : 05.65.38.98.17 / Mail : [association.segala.limargue@wanadoo.fr](mailto:association.segala.limargue@wanadoo.fr)**  
**Site Internet : [www.association-segala-limargue.fr](http://www.association-segala-limargue.fr)**

#### **LEYME, 46 120**

Accueil, Pôle multiculturel communautaire - Tél : 05.65.38.98.17  
ALSH – Tél : 05.65.38.85.86  
CYBER TIC pour TOUS / MSAP – Tél : 05.65.10.07.80

#### **LACAPELLE-MARIVAL, 46 120**

Accueil, Maison des services – rue Fricou - Tél / Fax : 05.65.11.07.98  
L'Oustal des familles, Maison des services  
Action collective familles, Maison communautaire, route de Latronquière  
Ecole de musique, Maison des services  
RAM Parents Enfants "*les Petites Mains*", Maison des services – Tél : 06.30.30.30.80  
Accueil des 10 – 14 ans - Dojo, collège Jean Monnet  
Rendez-vous itinérants Adobus

#### **LABATHUDE, 46 120**

Structure Multi-Accueil "*Les 1<sup>er</sup> Pas en Ségala*", La Remise Tél / Fax : 05.65.11.65.43

#### **LATRONQUIERE, 46 210**

Accueil, Maison Communautaire – Tél / Fax : 05.65.40.32.29  
Action collective familles, Maison Communautaire – Tél / Fax : 05.65.40.32.29  
Micro-Crèche "*Les Petits Princes*" – rue Montanié - Tél : 05.65.11.03.68  
Ecole de musique – Espace culturel  
Rendez-vous itinérants Adobus

#### **SOUSCEYRAC, 46 190**

Accueil Espace Culturel, Place de l'Eglise  
ALSH / Ecole – Tél : 05.65.33.04.23  
Ecole de musique, place des Condamines  
Rendez-vous itinérants Adobus

**Activités itinérantes et temps forts d'accueil réalisés dans les 19 communes du secteur de  
Lacapelle-Marival et les 14 communes des secteurs de Latronquière et Sousceyrac-en-Quercy  
(salles mises à disposition par les communes).**

# LES ABEILLES DU SEGALA

## Couture et ateliers créatifs

Sous l'égide de l' « Association Ségala Limargue » les communes de Leyme, Sainte-Colombe, Issendolus, Molières et Thémines.

Les abeilles du Ségala se réunissent tous les mardis après-midi, à tour de rôle dans ces lieux, en covoiturage.

Les créations les plus variées sont abordées et libres, en partage de savoir-faire : patwork, broderie, cartonnage, tricotage etc...

Un après-midi convivial qui se termine par un goûter.

Ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge.



Au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de FIGEAC

### **LA COLLECTE TEXTILE S'ORGANISE !**

Vos vêtements sont usés, troués, déchirés ? trop petits ? plus à votre goût ? Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez qu'en faire ? Des Points d'Apport Volontaire de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) usagés sont à votre disposition à proximité de



En revanche, n'y mêlez pas ce qui a servi aux travaux ménagers ou de bricolage (s'ils sont souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.) ou les TLC mouillés. Ils doivent être mis à la poubelle ou directement en déchetterie.

### Comment faire ?

Afin de préserver la qualité de vos apports et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Rassemblez les textiles propres et secs (même si usés)



# HABITER LE GRAND-FIGEAC

## Programme d'Intérêt Général

Le Grand Figeac a décidé de poursuivre les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat : **Habiter le Grand-Figeac** est un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat, qui se déroule sur une période de 3 ans, 2016-2018, sur l'ensemble du territoire.

**Habiter le Grand-Figeac** a pour objectif de mobiliser des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon pour la réalisation de travaux :

- ▶ de traitement de logements dégradés à insalubres
- ▶ d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile.
- ▶ d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.



## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Comment bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- ☑ Votre maison a plus de 15 ans d'âge
- ☑ Vos revenus ne dépassent pas un plafond, en fonction du type de travaux.

### Pour les travaux d'économie d'énergie

réaliser des travaux portant sur l'isolation, les menuiseries ou le chauffage permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 25%.

### Pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Avoir un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie ou une évaluation de la perte d'autonomie mettant en évidence l'appartenance à un GR de niveau 1 à 6.

### Pour les travaux liés aux dégradations ou à l'insalubrité

Les travaux portant sur l'ensemble du logement (murs porteurs, charpente-couverture, sanitaire-plomberie, électricité, isolations, menuiseries...), les devis des artisans justifiant la nature et le montant des travaux à réaliser. La grille de dégradation permet de classer votre logement dans cette catégorie de logement dégradé à insalubre.

**Dans tous les cas les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de tous les organismes qui financent l'opération.**

## VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Quelles conditions pour bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- ☑ Logement de plus de 15 ans
- ☑ Logement énergivore ou dégradé ou insalubre
- ☑ Engagement de location pendant 9 ans en résidence principale
- ☑ Loyer et ressources du locataire plafonnés

Le montant des aides varie en fonction de l'état du bâti.

L'équipe d'animation du programme **Habiter le Grand-Figeac** évalue le degré de dégradation du bâti et estime le montant des subventions pouvant être sollicitées pour le remettre aux normes. Une fois réhabilité, le logement doit obtenir une étiquette énergétique correspondant au minimum à la classe D (151 à 230 kWh/m<sup>2</sup>/an). Le propriétaire dépose d'un dédit de trois ans pour faire réaliser les travaux par des artisans.

**Attention : ne commencer aucun travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet.**



## Exemple de financements en faveur de propriétaires bailleurs

Ce logement de type 4 (90 m<sup>2</sup> de surface habitable) vacant depuis de nombreuses années est insalubre. Le propriétaire souhaite le restaurer totalement et le mettre aux normes de la réglementation thermique. À l'issue des travaux, le montant du loyer sera plafonné pendant 9 ans. Les revenus du locataire à son entrée dans le logement sont également soumis à un plafond.

**Montant estimatif des travaux : 101 100 € TTC (90 000 € HT)**

Plan de financement prévisionnel avec le programme **Habiter le Grand-Figeac**:

● ANAH, 35% des travaux HT, plafonné à 80 000 € :	28 000 €
● Prime ANAH (économie d'énergie) :	1 500 €
● Grand-Figeac :	5 000 €
● Conseil Départemental du Lot :	2 500 €
● Conseil Régional (éco chèque) :	1 000 €
<b>Total subventions :</b>	<b>38 100 €</b>

Le reste à charge, soit 63 000 €, sera financé par un emprunt sur 13 ans remboursé par le loyer perçu, 460 €/mois hors Figeac ou 468 € sur Figeac.

Les revenus fonciers bénéficient d'un abattement fiscal de 60% dans le cadre des engagements pris avec l'ANAH pour un logement conventionné à loyer modéré.

Le propriétaire pourra aussi déduire du revenu locatif le reste à charge du montant des travaux (63 000 €). Ces avantages fiscaux permettront au propriétaire de ne pas payer d'impôt sur le revenu locatif pendant la durée d'engagement avec l'ANAH de 9 ans.

## Exemples de financements en faveur de propriétaires occupants (au 01 /02 /2016)

### TRAVAUX DE MAINTIEN À DOMICILE

M. & Mme sont propriétaires occupants. Ils ont des revenus modestes. Monsieur est titulaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ils doivent remplacer leur baignoire par une douche et installer un wc suspendu pour pouvoir venir chez eux le plus longtemps possible.

**Montant des travaux : 8 800 € TTC (8 000 € HT)**

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** ils pourront bénéficier de :

■ Subvention ANAH :	7 800 €
■ Subvention du Conseil Départemental du Lot :	1 760 €
■ Subvention du Grand-Figeac :	1 000 €
<b>Total subventions :</b>	<b>5 560 € <i>63% d'aides</i></b>

Dans certains cas, ces travaux ouvrent également droit au crédit d'impôt dans le cadre des travaux d'adaptation. (se renseigner auprès de l'administration fiscale). Certains caisses de retraite peuvent aussi financer les travaux.

### TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

M. & Mme sont propriétaires occupants. Ils ont des revenus très modestes (revenu fiscal de référence inférieure à 20 000 €). Pour réduire leurs dépenses de chauffage, ils souhaitent isoler les combles et changer leur chaudière.

**Montant des travaux : 15 825 € TTC (15 000 € HT)**

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** ils pourront bénéficier de :

■ Subvention ANAH :	7 500 €
■ Prime ANAH programme Habiter Mieux :	1 500 €
■ Subvention du Grand-Figeac :	500 €
■ Prime du Conseil Départemental du Lot :	500 €
■ Subvention de la Région Midi-Pyrénées :	1 500 €
<b>Total subventions :</b>	<b>11 500 € <i>72% d'aides</i></b>

Ces travaux ouvrent également droit au crédit d'impôt dans le cadre des travaux d'économie d'énergie. De plus, le reste à charge peut être financé par un éco-prêt à taux zéro. Certains caisses de retraite peuvent aussi financer les travaux.

## VOS INTERLOCUTEURS

L'équipe d'animation du Grand Figeac et de Soliha est à votre disposition, avec des conseillers répartis par secteur sur le territoire, pour :

- ▶ vous informer sur le dispositif d'aides
- ▶ étudier la recevabilité de vos projets
- ▶ vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- ▶ vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure.



### SECTEUR 1

**Mathilde Costedoat**

tél. : 05 65 11 08 08

[mathilde.costedoat@grand-figeac.fr](mailto:mathilde.costedoat@grand-figeac.fr)

### SECTEUR 2

**Thierry Dejean**

tél. : 05 65 35 81 21

[t.dejean@soliha.fr](mailto:t.dejean@soliha.fr)

### SECTEUR 3

**Carole Viguié**

tél. : 05 65 70 30 63

[carole.viguié@pactaveyron.fr](mailto:carole.viguié@pactaveyron.fr)

**HABITER  
le GRAND-FIGEAC**

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL





## **L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU LOT**

**Mission** L'ADIL, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Lot, a pour mission d'assurer un conseil neutre, gratuit et complet en matière juridique, fiscale et financière sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. L'ADIL du Lot a été créée en 1978, c'est une association indépendante, à but non lucratif. Elle est agréée par l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement et conventionnée par le Ministère en charge du logement.

**Qui peut consulter l'ADIL ?** L'ADIL s'adresse à tout consultant qui souhaite une information en matière de logement qu'il soit propriétaire bailleur, locataire, accédant à la propriété, propriétaire occupant, occupant à titre gratuit, professionnel, bailleur social, collectivité locale ...

Elle est votre Point rénovation info service Anah dans le Département du Lot (Programme habiter mieux) pour les travaux d'économie d'énergie.

Proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions financières, juridiques et fiscales pour acheter, construire, vendre, améliorer, louer un logement :

- plans de financement, aides à la rénovation énergétique
- contrats avec les professionnels
- dispositifs d'accès au droit
- rapports locatifs
- impôts et fiscalité de l'immobilier
- les assurances liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation...
- autorisations de construire,
- réglementation sur la qualité de l'habitat
- droit de la copropriété
- informations sur les marchés locaux de l'habitat ...
- les offres de logement et terrains en lotissement communal

### **14 permanences mensuelles dans le département du Lot**

Pour une information locale : <http://www.adil46.org/>

Pour une information nationale : <http://www.anil.org> **Centre à Cahors** : 64 BD Gambetta, tél : 05 65 35 25 41 ou [adil46@wanadoo.fr](mailto:adil46@wanadoo.fr)

## **L'ASSOCIATION : « LE CHAT PITO »**

L'association « Le Chat Pito » œuvre au mieux-être des résidents de l'EHPAD le Moutier à Lacapelle-Marival. Pour cela, elle participe à certaines des activités de divertissement qui sont proposées. Cette participation consiste d'une part à aider au moment de ces manifestations et d'autre part à en financer certaines. Les membres de l'association attendent des familles des résidents, un investissement permanent.

Le 17 avril 2016, nous avons accueilli le groupe théâtral de Sainte-Colombe à la salle des fêtes de Saint-Maurice. Le 8 octobre, nous avons organisé un repas chantant à la salle des fêtes de Labathude. Les bénéfices de ces deux manifestations ont permis de renflouer la trésorerie. A cela se sont ajoutées vos cotisations, les subventions que nous ont allouées certaines communes, associations et institutions. Merci à tous pour leur générosité.

Ainsi, nous avons pu financer quelques-unes des manifestations proposées aux résidents et acheter de nouveaux jeux de société pour les animations mises en place par les personnels de l'EHPAD.

Le **jeudi 8 décembre 2016 à 18 h** se tiendra l'assemblée générale de l'association « Le Chat Pito ». Vous y êtes tous conviés. Le bilan moral et le rapport financier ainsi que les projets y seront précisés.

Le bureau actuel se compose ainsi : Présidente : Annie Beauzée, Vice-présidente : Monique Montels, Trésoriers : Gérard Destruel et Françoise Lestrade, Secrétaires : Gilbert Destruel et Chantal Trezzy. La Directrice de l'EHPAD et plusieurs salariés sont membres de l'association ainsi qu'un représentant du Conseil d'Administration, quelques familles de résidents et un résident.

L'adhésion à cette association est ouverte à tous sur la base d'une cotisation annuelle de 5 €.

Vous pouvez prendre contact avec Annie Beauzée 05.65.40.81.30. ou avec Monique Montels 05.6510.86.61 pour tout complément d'information.

Le Chat Pito vous adresse ses amicales salutations et vous souhaite une heureuse année 2017.

Lors de l'assemblée de décembre 2015.



## Syndicat AEP de Thémines



### Syndicat AEP de Thémines

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaepthemines@orange.fr

### TARIFS EAU 2017 HT (TVA 5.5 %)

Abonnement principal annuel	: 88.00 € HT
Abonnement secondaire annuel	: 60.00 € HT
Conso de 0 à 300 m <sup>3</sup>	: 1.38 €/ m <sup>3</sup> HT
Conso > 300 m <sup>3</sup>	: 0.86 €/ m <sup>3</sup> HT
Participation Syndicat Limargue	: 28.44 € par an
Redevance Pollution	: 0.32 € /m <sup>3</sup> HT

### TARIFS ASSAINISSEMENT 2017 HT (TVA 10 %)

Abonnement annuel	: 97.00 € HT
Consommation	: 1.26 €/ m <sup>3</sup> HT
Redevance Collecte	: 0.245 € /m <sup>3</sup> HT

Service technique Eau Potable: 06.87.50.30.74

M. Couderc Gérard

M. Brunet Gilles

M. Chalié Frédéric

Service technique Assainissement : 06.32.41.39.47

Mr Chalié Frédéric

Service Administratif : 05.65.40.96.89

Mme Rougié Carine

Mme Raffy Stéphanie

Permanences téléphoniques :

Lundi : 8h30–16h00

Mardi : 8h30–16h00

Mercredi : fermeture

Jeudi : 8h30–16h00

Vendredi : 8h30–12h30

Samedi : 9h00–12h00

- Pour toute modification intervenant sur votre contrat, prévenez aussitôt le Syndicat et transmettez les pièces suivantes :

▫ En cas de vente : copie de l'attestation notariale de vente + index relevé le jour de la vente + les adresses postales respectives du vendeur et de l'acheteur

▫ En cas de décès, indiquez nous le nom du notaire en charge de la succession afin que les factures restant dues et à venir soient comptabilisées par le notaire avant

la clôture de la succession.

▫ En cas de changement d'usager (divorce, donation, ..), courrier manuscrit et signé par toutes les parties concernées.

- La surveillance et l'entretien courant du compteur sont, et restent à la charge de l'abonné. Nous vous conseillons de contrôler régulièrement votre compteur et de protéger celui-ci du gel. Entourez-le de polystyrène ou de plaque de type Styrodur MAIS SURTOUT PAS DE PAILLE, NI DE TISSUS, NI LAINE DE VERRE (qui absorbent l'eau et maintiennent le gel au niveau du compteur).

- Toute fuite ou détérioration doit être signalée à nos services par les abonnés sans délai.



*Aide à domicile*

NOUS SOMMES LÀ.

Le service est notre raison d'être.

Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.

Depuis novembre 2010, nous sommes la première Entreprise Publique Locale en France dans le domaine de l'aide et de l'accompagnement à domicile, née d'un regroupement d'associations lotoises.

#### PROFESSIONNALISME

Des interlocuteurs qualifiés qui s'engagent pour votre satisfaction.

#### QUALITÉ

Une culture, un état d'esprit pour avancer en harmonie avec vos attentes et vos besoins.  
Des intervenants à domicile qui respectent votre rythme et votre intimité.

#### PROXIMITÉ

8 pôles de proximité, 800 salariés dans tout le Lot  
7 jours sur 7, de 7h à 21h, dimanches et jours fériés.

#### Nos services



Maintien à domicile



Portage de repas



Services ménagers



Garde d'enfants (+ 3 ans)

#### Nous contacter

Appel gratuit 08 05 69 69 46

[www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com)

[lad@epl-lad.org](mailto:lad@epl-lad.org)

Par courrier : LAD, 48 Rue Montaudié, 46000 Cahors

#### Pôle le plus proche et permanences locales

### Pôle de Figeac

20, Quai Bessières  
46100 Figeac

Accueil du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et 14h à 17h

### Permanences locales

- Pôle de Figeac, 20 Quai Bessières du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Bagnac sur Célé, 21 Avenue Canteloube, les 3 premiers mercredis du mois de 9h à 12h.
- Cajarc, Impasse des écoles, les 3 premiers mardis du mois de 13h à 16h.
- Livernon, Annexe de la mairie, les 3 premiers jeudis du mois de 13h à 16h.
- Latronquière, Communauté de communes, place du Foirail, les 3 premiers jendis du mois de 9h à 12h.
- Lacapelle Marival, Communauté de communes, ZA Despeyroux, les 3 premiers lundis du mois de 14h à 17h.

### **ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE THEMINES**

---

Président : VIATGE Didier

Trésorier : SALVAN Hervé

Piégeurs agréés : VIATGE Didier

Garde-chasse communal : CALMELS Eric

Plan de chasse chevreuil : 18 colliers attribués

### **CLUB SPORT DETENTE**

---

Fidèle à notre club 12 licenciées ont retrouvé les tapis de gym depuis le 22 septembre 2016.

Les séances ont lieu tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 19h à 20h à la salle polyvalente de Thémynes.

Emmanuel LADOUX animateur nous fait encore l'honneur d'animer nos cours : séances pilâtes, séance cardio, relaxation et cela en musique et dans la bonne humeur. N'hésitez pas à venir nous rejoindre : 2 séances gratuites

Pour plus de renseignements contactez :

BRUNETY Françoise au 06.83.33.51.87

Ou LUCHET Andrée au 06.70.96.66.18

Le club vous présente leurs meilleurs vœux pour 2017.

### **COMITE DES FETES : LE RENOUVEAU THEMINOIS**

---

Le Renouveau Théminoïse remercie tous les habitants de la commune d'avoir adhéré aux festivités proposées : marche pédestre, marché gourmand, vide-grenier, repas villageois.

Nous vous remercions de votre grande générosité même si la formule des aubades a changé.

Rendez-vous le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 afin de maintenir cette fête de village.

Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2017, pleine de petits bonheurs au quotidien.

## LES AMIS DE L'OUYSSE

---

Le vendredi 8 avril nous avons lâché 50 Kg de truite dans le ruisseau, pour rétablir "la vraie ouverture de pêche à Thémynes". Un grand nombre de pêcheurs furent très satisfaits.

Puis 12 Kg le jeudi 16 juin, offerts par l'AAPPMA d'ASSIER.

Le concours de pêche 2016 fût organisé le 10 juillet.

Après l'entretien des berges, 50 Kg de truites "arc en ciel" furent lâchées.

Et sous une matinée ensoleillée, 42 pêcheurs de tous âges, prirent 184 truites.

La remise des coupes s'est déroulée dans une bonne ambiance et tous les participants reçurent un lot.

Merci à l'AAPPMA d'Assier et à tous les Amis de l'Ouyse, qui ont participé avec sympathie au bon déroulement de ce concours.

Le concours 2017 sera le dimanche 9 juillet.

Nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux.

Jacques BRUNET

## RESTOS DU COEUR

---

**Restos du cœur : centre de Lacapelle-Marival**

**inscriptions jeudi 17 novembre de 13h30 à 17h.**

*Distribution aux bénéficiaires inscrits,  
tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h.*

**À partir du jeudi 24 novembre**

*route de Latronquière  
(anciens bâtiments de la communauté de commune)*

## TRIAS



### BILAN 2016 ET PROJETS 2017 DE VOTRE CLUB DE SPÉLÉOLOGIE, LE TRIAS

Site du club : [TRIAS-e-monsite.com](http://TRIAS-e-monsite.com)

On ne peut débuter cet article sans partager avec vous un hommage ému à Yves, spéléo du TRIAS qui nous a quittés bien trop vite le 5 novembre dernier. La maladie a eu raison d'un vrai athlète.

Son nom ne vous dit rien et pourtant vous l'avez croisé régulièrement à Thémines, lors des Journées Nationales de la Spéléologie (rappelez-vous certains, le papa angoissé après l'épisode « humide »), lors des journées de dépollution, au pied de la tyrolienne ou un verre à la main dans les soirées de retour de fête. Toujours discret, toujours courtois, il ne ménageait pas son investissement au sein du club, et particulièrement dans les désobstructions autour du village, avec Pierrot, Guy, Marc ou Jean-Claude. Il répondait toujours présent pour nos actions théminoises, car il aimait ce village, et il vous appréciait. Yves, ton sourire planera dans nos galeries, avec celui de Lionel, Gaston et Roger.



Yves à Gréalou



ou accompagnant des gens dans les pertes lors des JNS et Yves à la tyrolienne



2016 fut aussi une année de bonnes surprises et de toutes aussi bonnes réjouissances.

Du côté des premières, l'année a été faste avec la découverte de près d'1 km de plus dans le réseau de la rivière de Commande à Gramat. Ces premières sont le fruit du travail des plongeurs et « désobeurs » du club avec le partenariat amical des copains d'autres clubs. Toujours dans le registre de la plongée, le TRIAS en 2016 c'est Nadir, Jérôme et Vincent en explorateurs de pointe, Marc en apprentissage...et 5 autres qui s'y sont essayé à St Sauveur lors d'une journée mémorable d'initiation à la plongée. Et on attend tous la prochaine session pour 2017.



Le TRIAS et un copain du spéléo-club de Caniac du Causse au briefing



Christian à « l'aise » ?

Sur les traces de Jérôme, Marc a été aussi notre ambassadeur au sein de l'Empire du milieu, en Chine, où durant 3 semaines il a multiplié les découvertes – humaines comme spéléologiques. En 2017, vous profiterez de leurs expériences lors d'une soirée spéciale « Chine ».

Les « anciens » ont poursuivi les travaux dans Commande – on l'a vu- mais aussi dans la vallée de l'Alzou où ils sont à plus de 40 mètres de profondeur dans une perte de la rivière.



Les « Anciens » lors du nettoyage des pertes en septembre dernier et le réaménagement de la perte de l'Arche

Pour finir ce bilan arrêtons-nous sur ce que certains théminoïses connaissent déjà pour y avoir participé, je parle du projet « djeun's » ou en français « jeunes et spéléo ». Depuis fin 2015, nous essayons de créer un groupe de jeunes (de 11 à 20 ans) – et moins jeunes (on ne dévoilera pas leur âge) – avides de découvrir la spéléo et les cavités lotoises. Le pari est gagné. 2 fois par mois, le TRIAS avec une dizaine d'encadrants amène de 10 à 12 « apprentis-spéléos sous terre. En 2016, ils ont pu ainsi visiter les pertes lors des JNS, mais aussi faire de l'escalade à Cougnaguet, visiter l'igüe de Diane (- 50 m) dans la Braunhie, la rivière des Jonquilles en Corrèze, l'igüe de Géniez à Sauliac, ou la Crouzate et ses – 92 mètres. Une journée de prospection et d'exploration de cavités inconnues clôturera l'année 2016. Nous espérons que ce groupe très sympa s'étoffera avec quelques théminoïses. Marie, Enora, Sylène, Cloée Yohan, Coralie, Benjamin et Galien vous attendent ! Et 2017 va débiter pour les jeunes avec la désobstruction d'une cavité inédite à Thémines....on vous en reparlera bien sûr.

## Les jeunes et le TRIAS en 2016



Descente de puits



casse-croûte théminoise



pause au bas d'un puits de 28 m



Florilège des exploits du groupe de jeunes, à Géniez ou à la Crouzate

Vous remarquez que le club est toujours aussi actif, sans oublier la participation d'un bon nombre de spéléos théminoise aux travaux du Comité départemental de spéléo ou au Spéléo Secours du Lot.

### Exercice secours à l'igle des Combettes

(Marc et Tam remontent un préleveur automatique d'eau pour une campagne d'analyses)



## Exercice secours à Cougnaguet



Le TRIAS vous donne rendez-vous en 2017 pour les traditionnels rendez-vous de la fête, pour le nettoyage des pertes et les JNS. Le club accueillera aussi tous ceux et celles qui veulent aller voir là-dessous si c'est si joli que ça.

Nous remercions très chaleureusement la Commune pour l'aide matérielle et financière qu'elle nous offre et sans quoi nous ne serions pas ce club où il fait bon se retrouver. Et c'est de bon coeur que nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2017.

Christian Brunet pour le TRIAS

## Bêtisier 2016



Où est le mannequin ? (JNS 2016)



retour au stand pour le groupe (JNS 2016)



Session plongée à St Sauveur



la dépollution des pertes porte sur le crâne



Ola du TRIAS pour vous souhaiter une bonne année 2017 !

## ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE

---

Les adhérents de l'association culture et patrimoine souhaitent aux Théminois une bonne et heureuse année 2017. Ils vous remercient pour l'intérêt que vous portez pour leurs travaux et leurs réalisations. Ils vous remercient également pour l'aide matérielle et financière. Grace à vous nous essayons de mettre notre commune en valeur. Ce n'est pas facile avec les commerces qui disparaissent et la disponibilité de chacun pour donner un peu de son temps.

Cette année plusieurs chantiers nous ont mobilisés.

Pour le passage de la commune en PLU notre association s'est chargée du recensement du petit patrimoine. Plus de soixante cazelles ou gariotes ont été photographiées, localisées, et sommairement décrites, ainsi que des pierres de passage, ou des chemins magnifiques. A quoi cela sert-il direz-vous ? Nous n'allons pas tout restaurer mais cela sert à sensibiliser les propriétaires sur la valeur de ce patrimoine que nos aïeux ont construit avec art et ingéniosité. Chaque édifice, pierre de passage, chemin abandonné avait son utilité, son histoire. Nous vous demandons de nous signaler la présence de ce patrimoine, de l'entretenir même sommairement pour qu'il soit vu. Surtout évitez de le détruire sans raison valable. A ce sujet nous avons participé à plusieurs réunions dans le département (St Martin de Vers, Limogne) afin de mettre au point un recensement applicable pour tous. Nous avons été surpris par le nombre de communes et d'associations qui étaient sensibles à cette sauvegarde. Il nous reste encore beaucoup à faire.

En préparation, il y aura au printemps 2017, la date n'est pas encore fixée, au château de Lacapelle Marival une exposition sur 1000 ans d'histoire autour du château . Nous sommes chargés de faire la partie des Cardaillac Thémines. Cela est très complexe vu l'arbre généalogique assez imprécis de cette famille devenue importante et ses grandes réalisations tels que l'hôpital Beaulieu, des Fieux, l'église des Cordeliers à Gourdon, le château de Millac. A ce sujet si vous avez dans vos archives le livre du curé Cyprien Lacarrière sur la vie de sainte Fleur confiez- le nous pour en copier certains paragraphes. Il est pratiquement introuvable.

Réalisations 2016 :

Samedi 2 Avril, Michel Galaret nous a fait rêver avec ses contes féériques

Parmi nos réalisations, il faut citer la journée des moulins le 19 juin. Une belle exposition où certains se sont vus lorsqu'ils étaient élèves de madame Prunet ou de monsieur Lachièze. Toutes les cartes postales qui témoignent des modifications du village.

Une opération pour débarrasser le jardin du moulin de ses arbres abattus a été organisée. Il en reste un sur quatre. Celui-ci ne peut être enlevé sans causer de gros dégâts .

Le troisième âge de Livernon a visité le site des gouffres. Il est très satisfait de sa petite aventure dans notre village.

L'invitation annuelle des habitants du Coux en Dordogne n'a pas mobilisé nos sociétaires. Nous n'étions que six pour visiter un ouvrage construit par Eiffel et faire une balade le long de la Dordogne.

Les projets :

Animation : nous envisageons une conférence sur un thème historique, un concert, une soirée avec un conteur et refaire la journée des moulins suivant le thème imposé.

Participation à l'exposition 1000 ans autour du château, finir le recensement et le classement du petit patrimoine. Au printemps nettoyer les circuits de randonnées, les abords des sources et lavoirs.

Vous pouvez nous rejoindre, ou consulter notre site : Culture et Patrimoine Thémines.

Bonne année à tous.



Notre exposition à ST Martin de Vers



Visite des touristes de Livernon

## Journée du TELETHON du 3 décembre 2016

Les Théminoises et des sympathisants se sont mobilisés fidèlement à cette grande collecte pour combattre les maladies dites orphelines. Ils sont venus partager le repas traditionnel organisé par le conseil municipal et l'association culture et patrimoine. Cette année, après un apéritif offert par la municipalité, il y avait au menu : un potage de légumes aux vermicelles, de la tête de veau sauce Gribich, des légumes, du fromage, des pommes cuites au four et des desserts confectionnés par les convives, vin et café compris. Il y eut également une très bonne ambiance, et beaucoup de conversations entre personnes heureuses de se rencontrer autour d'une bonne table. Nous les remercions pour leur générosité et surtout les cuisinières pour l'excellent repas qu'elles ont préparé. La collecte a permis d'envoyer à Téléthon la somme de 488,50 euros pour 48 repas. Bravo et encore merci !



## Les crèches de Thémines 2016

Pour la sixième année consécutive, nous venons de présenter toute une série de crèches dans notre église. Il y en a 18 exactement ; celles-ci sont sous forme de tableaux, de mannequins, anciennes, Syrienne, et des villages environnants. Le thème était sur les chrétiens d'Orient par rapport à l'actualité.

Ce sont « les amis de Saint Martin\* » qui se sont occupé plus particulièrement de cette manifestation. Cette nouvelle association a pour but la promotion d'animations valorisant notre église autour de concerts et d'expositions variées. La venue de Monseigneur l'évêque célébrer la messe de la Nativité a été un plus très apprécié puisque l'église était pleine le soir de Noël. Les enfants aussi étaient très contents de participer tout au long de la cérémonie.

Un grand merci à tous les bénévoles quels qu'ils soient pour leur participation. Un autre merci à la commune pour les travaux d'électricité et de chauffage qui ont permis un peu plus de confort pour tous.

Adresse :

\*Les Amis de saint Martin  
Rue Traversière  
46120 Thémines

Téléphone :

0680331244

ou 0620582225





L'année 2016 restera une année marquante pour le football de l'ancien canton de Lacapelle Marival, en effet le club de FLAM (Leyme Aynac Molières) et l'U.F.M.(Lacapelle, Anglars, Issendolus, Thémines) ont décidé de construire leur avenir ensemble en créant un seul club sous le nom de : ELAN Marivalois. L'école de foot et le club séniors étendent leur activité sur le même territoire, il est donc normal qu'ils portent le même nom. Des U7 aux vétérans, les joueurs défendront les mêmes couleurs, ainsi nous espérons développer une identité forte en partageant encore plus les valeurs qui nous animent telle que la solidarité, le respect de chacun et la convivialité.

Sportivement, 1 équipe féminine, 5 équipes séniors et 1 équipe vétérans toutes bien encadrées ne manqueront pas de tirer haut nos couleurs. Si le maintien est espéré pour les 4 équipes réserves et que notre équipe féminine continue de prospérer, il n'est pas interdit de rêver à une ascension à la division supérieure pour notre équipe fanion. L'ELAN Marivalois peut envisager l'avenir avec sérénité, comptant sur une équipe dirigeante étoffée et motivée et une école de foot forte et efficace. Ainsi nous souhaitons que plaisir et progrès sportif soient au rendez-vous sur tous nos terrains.

Nous souhaitons remercier la municipalité de Thémines, les partenaires du club pour leur collaboration et l'intérêt qu'ils portent à l'ELAN Marivalois, sans oublier tous les bénévoles qui œuvrent pour la bonne marche du club ainsi que nos 2 arbitres Damien HUG et une petite nouvelle Anaïs FALGUIERE.

Portons tous ensemble le plus haut possible les couleurs de l'ELAN Marivalois.

Serge CADIERGUES Yves LOUARGANT



Les dirigeants de l'Elan Marivalois

# Anecdote

Par Paul BRUNET

---

## Un peu d'histoire locale



### LE « BAIN DE SIEGE DE LA GERMAINE »

*La « Platane » est un lieu où s'élevait, comme son nom l'indique un immense platane au bord de l'eau. Les dames du bourg de Thémynes venaient y faire leur lessive... et s'échanger les potins du village...*

A la sortie de la messe, tout en discutant de choses et d'autres, elles fixent la date de la prochaine « expédition » au lavoir. Auparavant, il va falloir que chacune fasse sa « buade » : dans une grande lessiveuse en fer blanc, on met le linge à bouillir dans de l'eau additionnée de cendres de bois. De temps en temps, un tuyau spécial qui se trouve au centre du récipient crache un « bouillon » fumant et surtout peu ragoûtant, ce qui amuse beaucoup les enfants.

Le jour dit, le battoir, la planche à laver, la petite caisse rembourrée pour les genoux fragiles, le savon de Marseille bien sec et le linge, sont entassés sur une brouette en bois à roue cerclée de fer. La troupe des lavandières aux chapeaux de paille, aux blouses noires et aux sabots en bois s'achemine vers la « Platane ». Quelques enfants suivent le cortège ; ils laveront les grands mouchoirs à carreaux violets ou pêcheront des « gardèches ».

Déjà, les discussions vont bon train et les maris doivent avoir les oreilles qui sifflent !!

On s'installe, chacune à sa place favorite et l'on déballe son linge sale !

Le cliquetis des moulins, les plongeurs des nombreux canards des meuniers, les coups de battoirs et les cris des enfants donnent un air de fête aux bords de l'Ouyse.

Tout à coup, un linge fin s'échappe dans le courant et, voulant le rattraper « la Germaine » se retrouve cul par-dessus tête dans le ruisseau !!

Elle se débat, tousse puis pousse des hurlements de détresse :

-« Au secours ! Au secours ! »

Assise au milieu des flots, qui lui mouillent, il faut bien le dire, tout juste les fesses, elle tend les bras vers ses compagnes. Hélas, devant elle, il n'y a que des personnes hilares, mais point de mains secourables !

-« Et bien, on peut bien se noyer, ça vous fait pas grand-chose ! Bon sang, sortez-moi de l'eau ! »

-« Ha ! Ha ! Ha ! Attends que l'on ait fini de rire ! Arrivent à répondre les dames les larmes aux yeux. Après, on te sortira de là... et on te mettra à sécher sur une branche du platane ! Ha ! Ha ! Ha ! »

« La Germaine » est hissée difficilement sur le bord car le fou rire leur coupe tous leurs moyens. D'un commun accord, elles ne trouvent que des vertus à un bain de siège !! La victime n'est pas tout à fait du même avis, et, toute contrite, elle est prête à remballer son matériel. Mais elle n'osera jamais traverser le village avec le bas du dos tout mouillé ! Que diront les gens ?

Heureusement, ses compagnes lui évitent d'être encore la risée des Théminois en finissant sa lessive pendant qu'elle se sèche le derrière au soleil !

Le lavoir, le platane, les rires et les cris ont disparu, mais l'histoire du bain forcé nous est restée et nous fait encore sourire.

## Calendrier des manifestations 2017

---

17 février	Veillée du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : thème « Espèces exotiques Invasives »
1er et 2 juillet	Fête votive
9 juillet	Concours de pêche
1er week end d'octobre	Journées Nationales de la Spéléologie
Autour du 11 novembre	Dépôt de gerbe suivi d'un apéritif offert par la commune

### Bloc-notes

**Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP**

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

#### Utile

**Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

Mardi et samedi de 9 h à 12 h

Mercredi jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

### COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.